Cur
FRC
1731

LE
CHARLATANISME
POLITIQUE,

OU

Ce qu'en langue révolutionnaire on appelle

SAUVER LA PATRIE.

MIW 3279

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LE CHARLATANISME POLITIQUE,

OU

Ce qu'en langue révolutionnaire on appelle

SAUVER LA PATRIE.

L'Arménie occupée à pleurer sa misère
Ne demande qu'un Roi qui lui serve de père.
Nos Peuples désolés n'ont besoin que de paix
Et sous vos loix. . . . nous ne l'aurions jamais

RADAMISTHE ET ZENOBIE,
Acte II, Scène II.

A HAMBOURG.

1799.

LE CHARLATANISME POLITIQUE,

OU

Ce qu'en langue révolutionnaire on appelle

SAUVER LA PATRIE.

Tel est l'un des caractères distinctifs de la Révolution française, que chacune des révolutions partielles dont elle ne fut jusqu'ici que le long et déplorable enchaînement, loin d'apporter quelque soulagement aux malheurs publics, n'ont fait que les aggraver ; loin de soulever les chaînes imposées au Peuple *souverain*, n'ont fait que les river davantage et les rendre plus pesantes et plus difficiles à secouer ; loin enfin d'avancer de quelques pas la félicité promise et achetée par tant de sacrifices, n'ont fait que l'éloigner ou plutôt qu'en dissiper pour toujours le chimérique espoir.

Et cependant, chacune des factions qui, depuis dix ans se disputent le dangereux honneur de déchirer la France, livrée par elles à toutes les horreurs de l'anarchie et de la dissolution,

tour-à-tour victorieuses et vaincues, n'ont pas manqué, chaque fois qu'elles triomphoient, de proclamer *la Patrie sauvée ;* de célébrer leur triomphe par des fêtes pompeuses et solemnelles; de l'immortaliser par des monumens bientôt détruits et remplacés par d'autres que menaçoit une ruine aussi prochaine et non moins éclatante.

C'est ainsi que la France, cette terre qu'on appelle fastueusement la *Terre de la Liberté*, et qui n'est plus pour ses infortunés habitans que le séjour du plus honteux esclavage, c'est ainsi que cet empire si florissant autrefois, converti aujourd'hui en un vaste tombeau, où s'engloutit successivement cette population, objet de la jalousie de tous les Peuples, destiné à être *sauvé* chaque année deux ou trois fois, voit, à chacune de ces époques, avancer lentement l'époque de sa destruction et de son anéantissement.

Eh! quels sont ceux qui se disent ainsi les *sauveurs de la Patrie?* quels sont-ils? bon Dieu! Sans reporter nos regards sur les premiers jours de la Révolution, sur ces jours de lugubre mémoire, arrêtons-les un intant sur cette assemblée qui paroissoit avoir épuisé tout ce que le génie révolutionnaire et la fureur de la destruc-

tion pouvoient enfanter de crimes et de barbarie; qui avoit surpassé du moins tout ce que l'histoire jusque-là nous avoit appris des tyrans les plus farouches et les plus sanguinaires, sur la Convention en un mot.

Ne prétendoit-il pas sauver la Patrie, *ce Marat*, conjurant le sacrifice de 200,000 têtes, sacrifice que, vivant il ne put obtenir, que ses fidèles disciples offrirent en holocauste à ses mânes?

Ne prétendoit-il pas sauver la patrie, *ce Danton*, revisant les listes des victimes que ses sicaires immoloient dans l'asyle même du malheur; répondant froidement: ..... des patriotes! il n'en reste pas; *ce Danton*, désarmant ceux qui avoient; armant ceux qui n'avoient point; soulevant les rochers détachés de la montagne, pour en écraser ceux qui n'avoient pas gravi jusqu'à sa cime?

Ne prétendoit-il pas sauver la Patrie, *ce Robespierre*, prescrivant, ordonnant, faisant exécuter le nivellement général auquel, Pontif de l'Être suprême, il devoit seul échapper?

Ne prétendoit-il par sauver la Patrie, *ce Lindet*, créant, organisant ce tribunal affreux dont le souvenir seul fait, aujourd'hui même, frissonner d'horreur quoiqu'il dût paroître ef-

facé par des institutions plus barbares encore?

Ne prétendoient-ils pas sauver la Patrie, *ce Carrier, ce Lebon, ce Collot-d'Herbois*, qui, lassés d'ordonner le meurtre, impatiens de la lenteur des bourreaux; devenus bourreaux eux-mêmes, inventoient des supplices inconnus jusques à eux?

Ne prétendoit-il pas sauver la Patrie, *ce Barrère*, justifiant les assassinats que Lebon commettoit à Arras; les noyades de Carrier; les mitraillades de Collot; l'incendie de Bédouin allumé par Maignet; la dévastation des plus riches contrées de la France; attribuant les succès de nos armées à l'activité de la guillotine; et fondant les ressources du trésor public sur le nombre et la fortune des victimes qu'elle atteignoit?

Mais c'est déjà trop s'appesantir sur des noms justement exécrés. Qu'est-il besoin de les rappeler ces noms et tant d'autres à côté desquels l'indignation publique a gravé en caractères inéfaçables la série de leurs crimes?

Fixons les résultats des diverses époques auxquelles on attribue le *salut* de notre malheureuse patrie?

La journée du 10 août *a sauvé la Patrie!...*

Est-ce parce qu'en renversant un trône an-

tique, qu'avoient affermis 14 siècles de gloire, elle éleva, sur ses débris sanglans et dispersés, le trône de la dévorante anarchie ?

Est-ce parce qu'elle vit abolir ce qui restoit encore des institutions auxquelles la France avoit dû jusque-là sa grandeur et sa prospérité ?

Est-ce parce qu'elle donna le signal de tous les forfaits, dont l'affreux débordement travestit en une horde de cannibales, un peuple hospitalier et généreux ; une nation, légère il est vrai, mais franche loyale et ne respirant que l'honneur ?

Est-ce parce que cette journée fut le germe de ces institutions barbares que le fanatisme révolutionnaire a si bien perfectionnées ?

Est-ce parce qu'il vit naître ce tribunal, modèle d'un tribunal plus affreux, et qui fut destiné à faire périr comme des conspirateurs ceux qui, fidèles à leurs sermens, n'avoient fait que résister à la conspiration impie qui les violoit tous ?

Est-ce parce que cette journée fut l'épouvantable prélude des journées affreuses où les prisons ne furent point un asyle assuré contre le glaive de deux cents assassins qui, au milieu d'une ville immense, massacrèrent, pendant

cinq jours entiers, sans distinctions d'âge et de sexe, tout ce que les ordres d'un ministre farouche, d'une municipalité sanguinaire aient ramassé dans ces lieux, auparavant le séjour du crime, et devenus le tombeau de l'innocence et de la vertu?

La journée du 21 janvier a sauvé la Patrie!

Ah Français! Peuple aimant et bon! Peuple naguère encore idolâtre de tes Rois!..... tu pus voir périr sur un échafaud!..... un tribunal sans caractère, s'affranchissant de toutes les formes, violant toutes les règles!..... des juges!..... les uns demandant à grands cris le sang de l'homme juste!..... les autres cédant à la terreur!... ceux-là préparant leur crime par les menaces, par les soulèvemens organisés à dessein, par l'agitation toujours croissante!..... ceux-ci, écoutant les conseils de la pusillanimité, accordant aux calculs d'une timide politique, à la crainte d'excès plus grands, de malheurs plus affreux, un sacrifice qui se présentoit comme inévitable à leur imagination troublée, séduite, effrayée!... un jugement déterminé par la plus foible majorité!..... et ce jugement s'est exécuté!..... la terreur avoit, au sein de la Convention, glacé des esprits nés pour être justes et

qui l'eussent été : la terreur acheva la consommation du crime !.... du crime auquel les coupables artisans de nos maux vouloient associer la nation entière !

Ah ! ce Monarque n'étoit-il donc plus le père de cette immense famille, au bonheur de laquelle il avoit consacré sa vie entière ?

N'étoit-il plus celui qui, s'occupant de la réforme criminelle, avoit aboli la question ?

N'étoit-il plus celui qui, effaçant des loix inhumaines et barbares, avoit rendu l'existence civile et politique aux dissidens persécutés par quelques-uns de ses prédécesseurs ?

N'étoit-il plus celui qui, brisant dans ses domaines les restes honteux de la servitude féodale, donnoit ainsi l'exemple d'un sacrifice que son respect pour les propriétés ne lui eût pas permis de commander ?

N'étoit-il plus celui qui, jaloux de régner sur un Peuple libre, de régulariser les dépenses de l'état, d'assurer la garantie de la dette publique, avoit ressuscité cette antique institution oubliée depuis deux siècles ; s'étoit entouré d'un conseil national ; et étoit venu lui-même déposer sur l'autel de la patrie le gage de son amour et de sa

tendresse, dans deux actes (1), expression littérale du vœu du peuple, méconnu par ceux qui s'en disoient; qui en étoient les représentans?

N'étoit-il plus enfin celui que la nation entière, dans un saint et juste enthousiasme, avoit proclamé le Restaurateur de la Liberté française?

La journée du 31 *mai a sauvé la Patrie!*

Est-ce parce qu'elle fut le triomphe d'une faction sur une autre faction?

Est-ce parce qu'en renversant la faction qui, par la journée du 10 août, avoit préparé tous nos malheurs, en conduisant ses auteurs sur l'échafaud qu'ils avoient dressé pour leur monarque, une faction plus atroce et déjà couverte de tout le sang versé dans les premiers jours de septembre, voulut s'approprier tous les fruits de cette révolution à jamais funeste à la France?

Quels crimes a donc effacé cette journée?... ou plutôt quels crimes nouveaux n'a-t-elle pas enfantés?

N'est-ce pas elle à qui la France a dû, et ce code de l'anarchie, nommé Constitution de 1793, et cette loi des *suspects* qui éleva cent

---

(1) Déclarations présentées par Louis XVI dans la séance royale du 23 juin 1789.

mille bastilles sur les débris d'une seule, dont la ruine cependant avoit été célébrée et l'est encore comme la chûte du despotisme et le triomphe de la liberté?

N'est-ce pas cette journée qui vit naître et se former ce comité de salut public, dont l'existence, prolongée pendant plus de deux ans, ne rencontre rien d'égal dans les fastes de la tyrannie asiatique?

N'est-ce pas elle qui, affermissant la domination d'une secte infernale, offrit à l'Europe le spectacle d'une République partagée en bourreaux et en victimes; où les assassins se disoient Républicains, parce qu'à l'urbanité française ils avoient fait succéder la férocité des antropophages; parce qu'ayant étouffé ou n'ayant jamais connu les sentimens de l'honneur, les principes de la morale et de la justice, ils n'admettoient que les loix du brigandage (1), que les cris de mort, dont l'image et le nom, placés sur tous les murs, à côté d'un nom désormais dés-ho-

(1) On connoit le protocole arrêté aux Jacobins en 1793 et 1794. Il falloit que tout récipiendaire répondit à cette question que M. Dubois, dit de Crancé, exnoble, avoit fait adopter, et pour cause sans doute: *Qu'as-tu fait pour être pendu?*

noré, retraçoit à tous les yeux la *fraternité* d'Étéocle et de Polynice? (1)

N'est-ce pas elle qui ouvrit cette longue série de forfaits qu'on ne se rappelle pas sans frémir? Une Religion sainte proscrite au nom de la liberté des cultes! les temples profanés et dépouillés! les objets de la vénération publique devenus des objets de scandale! des prêtres impies abjurant un ministère que jusqu'alors ils auroient avili, s'il avoit pu l'être, et s'avouant des imposteurs! les autels fantastiques de la raison substitués aux autels de la Religion nationale! des prostituées devenues les prêtresses de ce culte nouveau!

N'est-ce pas à l'influence de cette exécrable journée qu'est due la terrible activité d'un tribunal où comparoissoient ensemble, et pêle mêle, la vieillesse caduque et la timide enfance, le noble et le roturier, l'utile artisan et le cultivateur plus utile encore, tous étonnés de se rencontrer pour la première fois, accusés des mêmes crimes, et conduits sur le même échafaud?

(1) On vient de faire au club du Manége, qui n'est autre chose que cette secte ressuscitée glorieuse et menaçante, la motion de rétablir sur tous les murs cette inscription: *Fraternité ou la mort.*

N'est-ce pas cette journée qui a forgé les foudres sous lesquels s'est abîmée cette ville, modèle unique de dévouement et de fidélité, cette ville dont le nom ne sera jamais prononcé sans attendrissement ?

Nest-ce pas cette journée qui alluma les torches qui embrasèrent Bédouin et conduisirent, à travers les flammes dévorantes, les pas de la destruction dans les fertiles contrées de la Vendée, punie d'aimer encore un Roi et de conserver une Religion ?

La journée du 9 thermidor a sauvé la Patrie !

Oui, elle eût pu la sauver!.... oui, elle eût pu rendre à la France, sinon son antique splendeur, au moins sa tranquillité intérieure, à l'abri d'un gouvernement sage et juste; elle eût pu lui redonner la paix extérieure et rouvrir avec elle les sources de la prospérité publique.

Mais quels furent les auteurs de cette journée, la seule peut-être sur laquelle il soit permis de reposer un instant ses yeux fatigués du spectacle de tant de crimes ?

Au nombre de ses auteurs on compte un Tallien, un Legendre, un Bentabole; on se demande si, complices de tous les crimes qui avoient souillé la révolution, française, ils vou-

loient à la fois effacer ces crimes et en tarir la source ; ou s'ils ne vouloient qu'échapper eux-mêmes aux fureurs d'un tyran soupçonneux et inquiet, prêt à briser enfin les instrumens dont il s'étoit servi et qui pouvoient se tourner contre lui-même.

Et quand on voit ces hommes, débarassés du tyran qui les *opprimoit eux-mêmes*, disoient-ils, distiler goute à goute et non pas verser à flots cette justice dont la France étoit altérée ; quand on les voit, au lieu d'ouvrir ces innombrables bastilles qui renfermoient tant de victimes d'un *despotisme abattu*, disoient-ils encore, n'en accorder qu'avec peine quelques-unes à la faveur, à l'intrigue, et le plus grand nombre à l'or séducteur ; n'a-t-on pas droit de dire que c'étoit pour eux-mêmes, pour leur propre sûreté qu'ils avoient déployé un courage dont la nation se crut obligée de leur tenir compte ?

A-t-on oublié leur conduite depuis cette époque : et faut-il en rappeler les principaux traits ?

Eh bien ! ils promettoient de rendre aux citoyens leurs droits usurpés ; et ils maintenoient la loi des suspects ! ils promettoient de rendre à la justice son cours ; et ils réorganisoient ce tribunal infame dont la seule existence attes-

toit encore la présence du despotisme ! La France demandoit à grands cris un gouvernement sous lequel elle pût enfin respirer ; et on lui répondoit en décrétant le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix !

Quelque bien cependant a signalé cette époque. On vit se fermer l'antre des Jacobins ; on vit les prisons, lentement ouvertes, rendre à la société les citoyens qu'elles s'indignoient de retenir encore ; on vit après trois mois, rentrer au sein de la Convention, ces courageux députés qui avoient préféré le rôle d'opprimés à celui d'oppresseurs (1).

Mais croit-on qu'entraînée par cet esprit révolutionnaire qui, seul depuis dix ans, balance les destinées de la France, la Convention ac-

(1) Combien depuis ont trompé les vœux de la France qui les rappeloit à un poste où ils pouvoient être si utiles, et où ils n'ont fait que grossir le nombre des plus acharnés révolutionnaires ? Après le 9 thermidor, l'un de ces proscrits, Bailleul, encore dans les liens de la détention, impatient de lire chaque jour dans les journaux que la *Patrie étoit sauvée*, disoit : « Qu'on nous la » donne donc à sauver une fois ». M. Bailleul a depuis fait ses preuves en vendémiaire an 3, fructidor an 5 et floréal an 6, sans compter tous les efforts inutiles qui, dans d'autres occasions, ont signalé son zèle pour *le salut de la Patrie*.

cordoit à la justice, aux principes de l'éternelle raison, ces actes aussi rares qu'avoient été nombreux les crimes qu'il lui falloit réparer ?

On s'abuseroit étrangement. Non, ces actes et quelques autres encore ne furent qu'une avare et mesquine composition avec l'opinion publique, un instant libre, dégagée d'entraves, et dès-lors énergique et puissante. C'est aussi à sa sûreté personnelle qu'elle consentit à faire le sacrifice momentané de quelques-unes de ses loix les plus atroces, et à livrer au glaive vengeur un petit nombre de ces coupables que de toutes les parties de l'Empire lui demandoit l'indignation générale.

Eh ! si la justice eût depuis cette époque dirigé la conduite de la Convention, se fût-elle contenté d'élaguer quelques branches de l'arbre révolutionnaire ? ne l'eût-elle pas coupé au pied, ou plutôt n'eût-elle pas arraché jusqu'à la moindre de ses racines ?

Restituant ou feignant de restituer aux malheureux héritiers des victimes assassinées par son tribunal de sang, les biens dont une loi odieuse avoit prononcé la confiscation, eût-elle rendu cette justice illusoire en adoptant, pour les biens vendus, un mode de remboursement

qui paroîtroit une dérision, s'il n'étoit l'ouvrage de la barbarie la plus raffinée?

Revisant cet infame code des émigrés (1); où l'innocent est confondu sans cesse avec le coupable (2); où les actes les plus permis sont érigés en crime; où le crime qui ne se présume jamais est, non-seulement présumé, mais constant, et force celui contre lequel on ne prouve rien, à prouver, lui, qu'il n'est pas coupable; la Convention eût-elle pris soin d'ajouter encore à son inconcevable rigueur? et, surpassant tout ce que le génie révolutionnaire avoit jusqu'alors imprimé d'odieux à ce code, qu'eût désavoué Dracon lui-même, auroit-elle fixé un terme aux réclamations (3) toujours admissibles d'individus jugés sans forme, condamnés sans avoir été entendus, et subissant *d'avance* la peine d'une entière expropriation? auroit-elle, poussant au dernier excès l'âpreté de ces

---

(1) Loi du 15 avril 1793.

(2) En appliquant ce mot aux fugitifs, je ne parle que dans le système de la loi elle-même; loin de moi la pensée de regarder comme coupables ceux, que des excès de tous les genres ont forcé à abandonner leur Patrie, ou plutôt un pays devenu le théâtre de tous les crimes.

(3) Loi du 28 brumaire an 3.

mesures, fermé toute ouverture à ces mêmes réclamations (1), sans distinguer ni les époques ni les causes de l'inscription sur les listes fatales ; et lorsque d'ailleurs elle n'ignoroit pas que, par une mesure aussi extrême, elle légalisoit, elle consacroit l'ouvrage de la haine, de la vengeance, de la cupidité, et de toutes les passions déchaînées jusqu'alors contre les propriétaires ; vouant ainsi à une commune proscription, et celui qu'une absence même légitime frappoit du soupçon de l'émigration ; et celui qui, n'ayant jamais quitté son domicile, avoit souvent ignoré qu'on lui fît, à deux cents lieues de là, l'honneur ou l'injure de le réputer émigré ?

N'est-ce pas d'ailleurs à cette époque, à cette *salutaire* époque du 9 thermidor, que se place la loi du 9 floréal ? loi vraiment atroce dans son ensemble comme dans ses détails ! vraiment atroce dans son but comme dans ses moyens d'exécution ! loi qui, renchérissant sur tout ce que Robespierre avoit imaginé jusques-là de plus inique et de plus révoltant, traite en coupables des êtres à qui les loix antérieures laissoient au moins la faculté de se disculper ! loi

(1) Décret du 26 floréal an 3.

qui,

qui, par la plus monstrueuse contradiction, fait revivre des individus morts civilement, et ceux mêmes qu'auroit atteints une mort naturelle ; et cela, pour transmettre à la République les droits qui leur auroient appartenu ! loi qui, intervertissant l'ordre de la nature, et anticipant sur ses éternels décrets, ouvre au profit d'individus morts, la succession d'individus encore vivans ; force ceux-ci à se dépouiller de leurs propres mains, et à livrer à la voracité des vampires publics, un patrimoine acquis au prix de leurs sueurs, nécessaire souvent à leur existence, au moins à celle de leurs légitimes héritiers !

Des coupables ont été punis..... Oh ! c'est ici surtout que le soin de sa propre sûreté, plus encore que l'opinion publique, fût le mobile de la Convention nationale.

Carrier, le noyeur Carrier, fut livré à la vengeance publique ! mais lorsque l'instruction du procès du comité révolutionnaire de Nantes conduisoit à l'échafaud les instrumens de ce monstre, le temple de la loi devoit-il, pouvoit-il servir d'asyle à celui que la justice réclamoit comme le principal auteur des forfaits qui avoient rougi les eaux de la Loire ?

Barrère, Billaud, Collot, Vadier, ont été déportés.....

Mais la Convention n'avoit-elle pas déjà essayé, par deux décrets, de soustraire ces coupables à la vengeance des loix ? et lorsque, forcée enfin d'approfondir des accusations qu'elle avoit d'abord déclarées calomnieuses, elle eût ordonné et entendu un rapport circonstancié des faits ; lorsque sur ce rapport se fut engagé une discussion dans laquelle, achevant de déchirer le voile qui couvroit encore tous les crimes commis jusqu'alors, les prévenus indiquoient d'autres coupables, ou montroient comme tels tous ceux dont ils n'avoient fait, disoient-ils, qu'exécuter les décrets ; appartenoit-il à la Convention de prononcer elle-même une peine que les tribunaux seuls pouvoient légalement appliquer ? n'a-t-elle pas donné par-là l'exemple trop bien suivi depuis, d'une violation de toutes les règles, violation que Robespierre n'avoit pas osé se permettre au fort même de sa toute-puissance, car au moins il donnoit à ses victimes un simulacre de tribunal ? Et ne peut-on pas dire qu'elle fut heureuse pour la Convention, cette révolte du 12 germinal, qui lui servit de prétexte pour ensevelir sa propre turpitude sous la proscription de coupables, au supplice de qui la France eût applaudi, s'il eût été légal ?

La tête du bourreau d'Arras est tombée sous le glaive de la loi..... Mais combien n'a-t-il pas tardé cet acte d'une lente justice ? par combien d'efforts n'a-t-il pas fallu l'arracher à la Convention, devenue la complice de crimes dont plus d'une fois elle avoit accueilli le récit par la mention honorable ?

Quelques-uns de ses membres ont péri, condamnés par une commission militaire..... Mais étoit-ce la société que vengeoit la Convention nationale par un jugement juste sans doute, mais illégal encore, puisqu'il n'appartenoit qu'aux tribunaux ordinaires de le prononcer ? Non, c'étoit à sa propre sûreté qu'elle offroit ce sacrifice ; la journée du 1er. prairial l'avertissoit de ses dangers, et le sang de Féraud avoit écrit sur les murs de son enceinte le sort que lui réservoient les factieux dont elle n'avoit osé briser les poignards.

D'autres, décrétés d'arrestation, ont ou subi, ou évité par la fuite, une captivité dont ils savoient bien que la durée ne pouvoit être longue. L'amnistie qui ne sauve et ne peut jamais sauver que le crime ; l'amnistie que n'obtint jamais l'innocence persécutée, et que toujours elle eût repoussée avec la sainte indignation de la vertu, l'amnistie ne devoit-elle pas bientôt rendre à la

société ces instrumens nécessaires à de nouveaux forfaits ?

Et lorsque, toujours protectrice des hommes de sang, cette Convention nationale, au lieu de fermer l'abîme, le creusoit encore plus profond et plus vaste; lorsqu'incessamment armée contre les éternelles victimes de l'anarchie et du brigandage, elle refusoit au malheur la consolation; à la vertu opprimée l'appui tutélaire des loix; au légitime propriétaire la restitution de son patrimoine envahi; à l'innocence persécutée la plus foible comme la plus nécessaire réparation; on traitoit de réaction royale quelques actes particuliers de vengeance, toujours répréhensibles sans doute, mais que la justice eût épargnés à l'humanité. Il falloit donc laisser le crime triomphant savourer ses odieux succès ! Eh que n'avez-vous, tout-puissans que vous êtes, changé la nature humaine à ce point d'accoutumer la victime à contempler de sang-froid son bourreau ?

N'est-ce pas pour être protégé par tous, que j'ai mis en commun mes facultés morales et mes forces physiques ? et lorsqu'au lieu de cette protection sur laquelle j'avois compté, je ne trouve dans la société que l'oppression, ne recouvrai-je pas mes droits naturels ? n'avez-vous pas

rompu vous-mêmes le contrat qui nous lioit ?

Il se présente à mes yeux tout dégoûtant du sang de mon père, de ma femme, de mes enfans, ce monstre couvert hier des haillons de la misère, revêtu aujourd'hui des livrées du crime, et traînant insolemment les dépouilles des malheureux qu'il a égorgés ; il me brave, il me menace encore ; j'invoque la loi ; elle est muette ; j'appelle la justice, et tremblante elle s'éloigne ; le coup va me frapper ; je le reporte au sein du coupable ; et ma colère a du moins cette fois été utile à la société.

Ce sang est-il donc si pur ? demanderoit un autre Barnave, s'il pouvoit s'en trouver ailleurs que parmi les artisans ou les apologistes des crimes révolutionnaires..... Eh ! loin de nous cette abominable maxime bien digne d'orner le frontispice de notre histoire révolutionnaire..... Le sang du coupable n'appartient qu'à la justice ; elle seule a droit d'ordonner qu'il soit versé. Mais n'imputez qu'à vous, législateurs partiaux, des malheurs que la haine exagère, et qui vont par vous encore engendrer de nouvelles persécutions ; vous aviez désarmé la justice ; et son glaive abandonné, le désespoir s'en est saisi.

La journée du 13 vendémiaire a sauvé la

Patrie ! ..... Ah ! ma plume ne se refusera-t-elle pas à retracer les crimes de cette épouvantable journée ? Ne dirai-je pas plutôt, avec le vertueux l'Hopital, *exidat illa dies ?*

Quels sont donc les étonnans services rendus à la France dans cette *immortelle* journée ?

Est-ce la constitution qui venoit de naître, et qu'étouffe dans son berceau le canon du 13 vendémiaire ?

Est-ce la sanction refusée par le peuple à des décrets violateurs de sa souveraineté, et qne prononce le canon du 13 vendémiaire ?

Sont-ce les brigands que le 1er. prairial avoit vus dispersés, vaincus, incarcérés; recevant de la Convention, dont ils furent les assassins, avec la liberté, des armes qu'ils vont tourner contre ceux qui, désarmés depuis, la défendirent alors, oubliant ou sacrifiant à la Patrie de trop justes ressentimens.

Je l'entendrai jusqu'à mon dernier soupir, ce canon parricide, portant pendant dix heures la mort dans les rangs des citoyens attirés par l'intrigue et la perfidie près des avenues du temple qu'habitoit la Représentation nationale.

Il déchirera éternellement mon âme, le spectacle de 6000 citoyens foudroyés, massacrés pour avoir eu le sentiment de leur dignité,

et la courageuse fierté d'agir, de parler en hommes libres.

Et ce n'étoit pas assez du sang versé dans cette épouvantable journée, il n'avoit pas coulé avec assez d'abondance ; il fallut encore que trois commissions militaires fussent chargées de poursuivre, d'assassiner ceux qui avoient échappé au canon meurtrier.

Ils sont la suite de cette trop mémorable journée, les décrets qui altèrent, qui anéantissent les actes pacificateurs de la Vendée ; et qui, violant la foi des traités les plus saints parmi les hommes, punissent comme des brigands, parce qu'ils sont désarmés, des individus avec lesquels, alors qu'ils étoient armés, la Convention traitoit d'égal à égal.

Elle est la suite de cette journée, la loi, la trop fameuse loi du 3 brumaire, qui, surpassant tout ce qu'avoit d'odieux, et le code des émigrés, et la loi des suspects, punit dans le parent, dans l'allié même, le crime de l'émigration auquel il est étranger ; qui, se jouant de la souveraineté du Peuple, devenue une chimère au moment même où elle étoit reconnue et proclamée, retranche de la société, et écarte de toutes fonctions publiques une partie de ses membres les plus purs.

Elle est la suite du 13 vendémiaire, cette bienfaisante loi d'amnistie qui, destinée à récompenser le zèle des ardens amis de la révolution, avoit aussi pour objet de réparer la perte que faisoit éprouver à la société la loi du 3 brumaire; en remplaçant par des hommes couverts d'ignominie, gorgés de sang et de rapines, des hommes dont le seul crime étoit de n'avoir pas partagé les crimes qui avoient jusqu'alors deshonoré la France.

C'est à cette journée qu'on doit l'élection qui fit monter au trône directorial, et ces êtres qui, complices de Robespierre ont, après l'avoir puni comme un tyran, perpétué sa tyrannie; et qui se préparoient dès-lors à la surpasser; et cet homme qui, digne émule de Charles IX, avoit en personne dirigé l'horrible boucherie du 13 vendémiaire.

Et si la journée du 13 vendémiaire n'eût affermi sur leurs chaises curules ces conventionnels qui, en donnant à la France une constitution, s'en étoient déclarés les tuteurs; se réservant à eux seuls le droit d'élever son enfance, d'assurer sa marche, de diriger ses progrès, et de la conduire à sa maturité; croit-on qu'un Directoire ambitieux et déjà despote fut parvenu, tantôt par la menace, tantôt par la sé-

duction, à faire ajouter aux immenses pouvoirs qu'il tenoit déjà de la constitution, des pouvoirs plus immenses encore?

Lui eût-on cédé ce droit devenu si funeste dans ses mains, de remplacer toujours et dans tous les cas les fonctionnaires publics dont on disoit que le choix appartenoit au Peuple souverain ; et ce droit plus funeste encore, ce droit terrible de vie et de mort; ce droit de prononcer la radiation ou de maintenir sur la liste des émigrés; ce droit qu'on auroit dû regarder sans cesse comme le pouvoir d'être juste, et qui ne fut jamais que la faculté de tyranniser, d'ajouter à la rigueur d'une loi barbare, d'aggraver ses féroces dispositions par des interprétations plus féroces encore, d'augmenter, de multiplier le nombre des victimes de la cupidité, de la haine, et souvent même du caprice ; ce droit devenu entre les mains avares du Directoire une source inépuisable de richesses ; devenu l'occasion d'un tarif scandaleux où le prix de la radiation étoit mesuré sur la fortune du réclamant ; ce droit enfin qui a ruiné la moitié de la France, sans que l'État appauvri de jour en jour en ait profité ?

Eût-on vu sans inquiétude et sans réclamation, s'accroître toujours plus active et plus

menaçante, cette autorité qui disposoit du pouvoir judiciaire, cassant les jugemens des tribunaux, intervertissant l'ordre des jurisdictions, donnant aux accusés des juges de son choix, et soumettant à de nouvelles épreuves ceux qu'avoit déjà acquittés un jugement légal; cette autorité qui du pouvoir militaire déposé dans ses mains pour la sûreté de l'État, sut en faire dans l'intérieur l'instrument le plus sûr de l'oppression publique et de sa tyrannie personnelle; mettant arbitrairement les communes en état de guerre ou de siége, les peuplant de garnisons qui s'indignoient de leur inutile oisiveté, ou frémissoient de la nécessité de tourner contre leurs propres concitoyens des armes qu'elles avoient reçues pour combattre l'ennemi commun; cette autorité qui du droit ou du devoir de veiller à la défense extérieure de l'Empire, sut en faire le droit de porter chez nos voisins, alliés ou neutres, avec des constitutions fabriquées au Luxembourg, les horreurs de la guerre, de la dévastation, du pillage, de l'incendie et de la mort; assurant ainsi au nom français l'exécration de tous les Peuples; et renversant ces boulevards qui, plus puissans que des armées nombreuses, avoient jusque-là défendu notre territoire de l'invasion étran-

gère ; cette autorité qui, bornée au seul droit de représentation et à l'exécution des loix, osoit elle-même faire des loix sous la forme modeste d'arrêtés, ou les dicter aux réprésentans du Peuple dans des messages dans lesquels l'audace et l'hypocrisie se couvroient tour-à-tour du masque du bien public, et de l'intérêt général qui n'étoit que l'intérêt des gouvernans ?

La journée du 18 *fructidor a sauvé la Patrie !* .....

Si le salut de la Patrie commandoit, ordonnoit l'oubli de toutes les règles ; la violation de toutes les loix ; le retour des plus odieuses proscriptions ; le règne nouveau de la terreur ; le rétablissement de toutes les bastilles ; l'exil et l'assassinat de tous les Français restés fidèles ; l'asservissement de tout le reste ; l'odieux triomphe du despotisme ramenant à sa suite tous les genres de calamités qui, jusque-là du moins, s'étoient succédés par intervalles, mais qu'alors il fallut réunir et amonceler tous à-la-fois ; l'anéantissement du commerce ; la destruction de l'agriculture ; la ruine des arts et de l'industrie ; la hideuse banqueroute et tous les fléaux qui l'accompagnent ; l'accroissement subit et gradué des impôts existans ; la résurrection des impôts

abolis au nom de la liberté ; la création d'impôts nouveaux inconnus à nos ancêtres ; et pour tout dire en un mot, la servitude et la misère générale.

Il faut les proclamer les sauveurs de la Patrie, ceux qui furent les glorieux auteurs de cette immortelle journée !

Reprenons-en les détails ; les tyrans seuls ont eu jusqu'ici le droit d'en présenter le tableau, d'en orner le récit, d'en exalter les résultats.

Paris étoit livré aux douceurs d'un paisible sommeil, le crime veilloit seul ; il alloit triompher. Le canon d'alarme tonne ; le palais directorial est environné de 15 mille hommes : les bouches à feu interceptent la communication d'une partie à l'autre de cette immense cité, et l'aurore voit se déployer sur les rives de la Seine le formidable appareil de la guerre. La garde du Corps législatif arrachée à son poste par la séduction et par la terreur, laisse occupée et investie par des troupes réglées, l'enceinte auguste dont la garde lui étoit commise. Les représentans du peuple sont repoussés de ce sanctuaire où, dans un danger aussi nouveau, le devoir conduisoit leurs pas ; un grand nombre d'entr'eux, ceux surtout à qui étoit spécialement confiée la police intérieure de cette enceinte, enlevés à

leurs fonctions, sont jetés dans les cachots; d'autres arrêtés dans leurs domiciles ou dans les rues qu'ils traversoient; le lieu des séances du Corps législatif, changé par le seul ordre de l'autorité exécutive, est transporté au milieu même du camp où s'étoit retranché cette autorité en révolte contre la souveraineté du peuple.

C'est par ces moyens qu'il falloit porter l'effroi; disperser les représentans qui, réunis, eussent conjuré l'orage et l'auroient détourné sur la tête des coupables.

Ainsi rassuré contre tous les dangers, certain de la fidélité de ceux à qui il permet de s'assembler, le Directoire va consommer son crime en les forçant d'adopter sans délibération, ce qu'on a depuis appelé la loi du 19 fructidor, et qui ne seroit que l'épouvantable assemblage de toutes les mesures inventées par la tyrannie, si, plus tyrannique encore, elle n'ajoutoit à des crimes connus, des crimes dont l'histoire n'offroit aucune trace.

Elle étoit l'ouvrage, le digne ouvrage de l'auteur de la loi des suspects, auquel elle alloit servir de degré pour arriver au trône directorial.

Ainsi on vit une poignée, dirai-je de représentans ? non, ils avoient cessé de l'être; la représentation nationale n'existoit plus : on vit une

poignée de factieux vendus à un pouvoir oppresseur, délibérer sur le sort de leurs collègues sans daigner les entendre, sans les appeler même; s'armant du pouvoir judiciaire, prenant pour preuves des indices fabriqués par la perfidie, des monumens honteux, offerts par la haine à la vengeance, avide de satisfaire des projets dès longtems concertés, condamner à la déportation cinquante-deux d'entr'eux; leur associer dans cette odieuse et tout à-la-fois honorable proscription la minorité vertueuse du Directoire et quelques citoyens que leur courage et la publique estime en rendoient bien dignes.

On vit ces factieux de qui le délire alloit jusqu'à donner des armes contre eux-mêmes, assurer les succès du despotisme, par l'acte le plus inoui dans l'histoire, par l'attentat le plus odieux contre la souveraineté dont ils osoient se dire les représentans, annuller les choix libres des assemblées du peuple; lui enlever ainsi, avec ses véritables représentans, ses administrateurs et ses juges.

On les vit dérouler le code révolutionnaire dans sa hideuse difformité; substituer des loix de sang à ces loix bienfaisantes, ouvrage de la philosophie et de l'humanité, sous lesquelles

commençoit enfin à respirer un peuple fatigué de convulsions.

On les vit, redonnant la vie à la loi, à l'affreuse loi du 3 brumaire, aggravant encore ses dispositions, les proroger à un terme que, toute puissante sur les cadavres encore fumans du 13 vendémiaire, la Convention elle-même n'avoit osé fixer.

On les vit ressusciter ces arrêts de proscription et de mort que, sous prétexte du fanatisme, un fanatisme plus barbare avoit osé porter contre des hommes qui, dociles à la voix de leur conscience, conservoient au fond de leur cœur le feu pur de cette religion sainte que les méchans doivent haïr, parce qu'elle les comdamne; que le crime doit proscrire et persécuter, parce qu'elle console et soutient la vertu.

On les vit sans respect pour les loix qu'eux-mêmes avoient rendues, bannir, exproprier de nouveau, ou envoyer à une mort inévitable ceux qu'une radiation provisoire avoit rappelés dans le sein de leur patrie; ceux qu'elle avoit rétablis dans l'exercice de leurs droits et dans la jouissance de leurs propriétés; réduits désormais à rencontrer sur un sol étranger une mort lente et douloureuse, ou à grossir le nombre des ennemis de la France.

On les vit enfin ces factieux, dociles instrumens dans la main des despotes, pousser la frénésie jusqu'à dépouiller de leurs propres mains le pouvoir qu'ils osoient encore exercer ; lui arracher ses plus salutaires prérogatives, pour en armer l'autorité qui leur commandoit ce monstrueux abandon de leur devoir ; effrayant la France, étonnant l'Europe par l'investiture au profit du Directoire d'une dictature dont rien ne marquoit les limites, ne fixoit les bornes, ne déterminoit la durée.

Mais quels bien a-t-elle donc procurés cette journée *sagement révolutionnaire* (1), a-t-on dit, cette journée qui, punissant des mandataires infidèles, étouffant une vaste conspiration, menagea le sang coupable, et sut allier ainsi la clémence à la justice ?

Quels biens elle a procurés ? Français c'est vous ici, vous tous que j'interroge ! c'est par ses résultats qu'il faut juger cette journée ; et ces résultats, c'est vous surtout qu'ils intéressent.

A-t-elle rétabli l'empire de cette constitution dans laquelle, comme dans un port assuré, vous aviez cherché un abri après de longs orages ?

(1) Expressions du représentant Berlier, l'un des députés élus en germinal an 6, par l'assemblée sisconnaire du département de la Seine.

La

La constitution ! mais elle étoit devenue la proie des vainqueurs de vendémiaire ; et les vainqueurs de vendémiaire étoient ceux qui triomphoient encore le 18 fructidor.

Maîtres longtems de son action et de ses développemens, quels autres mouvemens lui imprimèrent-ils que ceux qui, favorables à leur tyrannie ; facilitant l'extension de leurs pouvoirs et de leur autorité, comprimoient à un égal degré votre liberté ; altéroient tour-à-tour, ou sacrifioient vos droits les plus précieux ; et, de cette constitution déjà déchirée en lambeaux, ne laissoient subsister que les pages où le despotisme lisoit ses prérogatives et votre asservissement ?

Après le 1er prairial an 5, le Corps législatif dégagé d'une partie des élémens révolutionnaires qui n'en faisoient dans les mains du Directoire qu'un instrument souple et docile, le Corps législatif avoit essayé de rendre la vie à cette constitution ; de lui imprimer son mouvement libre, naturel et régulier ; déjà des décrets salutaires, ramenant chacun des pouvoirs à leur institution, faisoient rentrer dans leur lit ces fleuves dont les eaux débordées portoient au loin la dévastation.

Déjà sous la garantie d'une loi salutaire ils

touchoient, après un long exil, le sol de leur patrie ; ils serroient dans leurs bras leur famille attendrie ; ils versoient encore quelques larmes sur la terre qui les a vus naître, ces ministres d'un dieu de paix, ces pontifes d'une religion antique et toujours chère aux Français.

Devenu déjà moins absurde et moins barbare, ce code des émigrés, que trop sévère sans doute la constitution ne permettoit pas d'adoucir, sembloit du moins n'être plus destiné à multiplier les victimes, mais à frapper uniquement les coupables ; et bientôt les radiations rendues à leurs juges naturels alloient n'être plus entre les mains du Directoire et des intrigans qui l'environnent, les objets d'un honteux commerce, et d'une odieuse spéculation.

Ainsi déjà forte et puissante, parce qu'elle étoit libre et abandonnée à elle-même, la constitution alloit répondre aux vœux des Français et justifier leur attente ; mais il falloit arrêter ces rapides progrès ; il falloit la faire rentrer sous une rigide tutelle ; il falloit surtout punir ses indiscrets libérateurs, et la journée du 18 fructidor ouvrit le tombeau dans lequel elle les entraîna tous.

Cette journée a-t-elle rendu au peuple sa souveraineté ; aux citoyens leurs droits ; à la liberté

individuelle sa garantie ; aux propriétés leur inviolable sûreté ?

Au Peuple sa souveraineté !... Mais l'exercice de cette souveraineté avoit pour base unique l'acte constitutionnel, et le même jour où la constitution a été enchaînée, a dû voir enchaîner aussi la souveraineté du peuple : et depuis quand a-t-elle été plus audacieusement violée, si ce n'est depuis que des hommes, se disant Représentans du peuple, alors qu'il n'existoit plus de Représentation nationale, ont osé eux-mêmes porter une main sacrilége sur les actes les plus éclatans de cette souveraineté ? Depuis quand le système méthodique des destitutions arbitraires a-t-il acquis plus de consistance, si ce n'est depuis le jour où le Directoire s'est vu dispensé de les justifier même au tribunal de l'opinion publique ; si ce n'est depuis le jour où les remplacemens qu'il étoit déjà autorisé à faire dans tous les cas, ont dû produire les mêmes effets que les élections du peuple ; si ce n'est enfin depuis le jour où sa propre sûreté sembla lui commander de se balancer entre deux partis que son imagination s'étoit créés également redoutables, et de n'avoir dans les fonctions publiques, que de ces hommes appelés républicains par excellence, parce que, bien fa-

çonnés au joug, ils savoient le porter sans répugnance et sans murmure ?

Aux citoyens leurs droits ! C'étoit dans l'acte constitutionnel qu'étoient écrits et ces droits et la défense d'y porter atteinte : comment pouvoit-elle exister à côté de la constitution, cette loi du 3 brumaire, qui les ravissoit aux citoyens, et qui attaquoit en même tems la souveraineté du peuple ? Elle a cessé d'exister un instant, cette loi violatrice du pacte social, et la loi qui la rapportoit fut l'un des crimes commis par le Corps législatif libre, intact surtout ; l'acte qui renversa et le Corps législatif et la constitution dut faire revivre la loi du 3 brumaire ; mais c'étoit peu de lui redonner l'être il fallût proroger sa durée ; bornée d'abord à l'époque si impatiemment attendue de la paix générale, elle vivra encore quatre années au-delà de cette époque.

Mais elle étoit circonscrite dans des bornes trop étroites la proscription qui ne frappoit que les parens et les alliés des émigrés, il falloit qu'elle atteignit encore une classe nombreuse d'individus.

En 1793, les nobles placés au premier rang des suspects n'avoient pas été du moins rayés de la liste des citoyens français ; partageant et

plus que d'autres sans doute les charges de la société, ils avoient un droit égal à sa protection; la constitution étoit là qui leur eût assuré cette protection, il étoit réservé aux auteurs de la journée du 18 fructidor de la leur ravir (1).

Ah ! qu'ils étoient loin ces nobles dont le *généreux* enthousiasme faisoit dans cette fameuse nuit du 4 août 1789 à leur ambition plus qu'à la Patrie, le sacrifice de leurs antiques prérogatives; qu'ils étoient loin d'imaginer qu'un jour ces titres dont ils proclamoient l'abdication, revivroient pour les dévouer à tous les genres de proscriptions; qu'en dépit d'eux-mêmes, et de toutes les loix, et de l'incendie de leurs titres, et de l'abandon de tous leurs droits, ils seroient nobles encore; et toujours nobles pour être opprimés, dépouillés; et que l'égalité même les repousseroit de ce rang auquel ils avoient consenti de descendre !

A la liberté individuelle sa garantie !

Tranquilles spectateurs des actes qui violoient la garantie promise à la représentation nationale, les citoyens ont-ils pu imaginer que leur liberté, leur existence et leur vie seroit plus respectée; à moins qu'une heureuse obscurité ne

(1) Loi du 9 frimaire an 6.

leur offrit son tutélaire abri ? Mais cette obscurité même qui garantit presque toujours de la tyrannie d'un seul, est un abri peu sûr contre le despotisme populaire ; continuellement environnés d'espions et de délateurs, un mot, un geste trahit; et lorsque les hommes armés du pouvoir se sont mis au-dessus de toutes les règles, quelle est la garantie que peut se promettre le citoyen le plus paisible ?

Ils avoient avant le 18 fructidor fait l'essai circonspect encore de cette terrible autorité, ceux qui frappèrent alors des coups plus hardis et plus sûrs. Jouissant d'une apparence de liberté, quelles plaintes le peuple avoit-il fait entendre contre des actes arbitraires, épars il est vrai de loin en loin, et apperçus à peine au sein d'une vaste population ? et lorsqu'abattu par la terreur, chaque individu ne s'occupe que de sa propre existance, quel frein pouvoit arrêter la main du despotisme enhardi par d'éclatans succès ? aussi quelle époque fut marquée par plus d'attentats à la liberté individuelle que celle qui suivit le 18 fructidor ?

Aux propriétés leur inviolable sûreté.

Ah ! n'étoit-ce pas renouveller sans cesse les attentats à la propriété, n'étoit-ce pas les perpétuer, au mépris de cette constitution tou-

jours invoquée et toujours violée, que de laisser constamment ouverte cette liste, cette fatale liste des émigrés; où l'oubli le plus simple, où la plus légère omission d'une des nombreuses et inextricables formalités qui accompagnent les certificats de résidence, où la cupidité aussi et la haine plus active encore peuvent à chaque heure à chaque instant ranger des milliers de Français, et entraîner dans leur perte, les parens au patrimoine desquels ils ont droit, leurs femmes, leurs enfans pour qui le patrimoine des pères est une propriété sacrée; les individus avec lesquels ces prétendus émigrés possèdent en commun; et la classe enfin, la classe nombreuse de leurs créanciers légitimes?

Les ascendans des émigrés! le Conseil des cinq-cents, alors qu'il s'occupoit à redonner la vie à la constitution, et à ramener la législation aux principes de l'éternelle justice, avoit résolu l'anéantissement de cette odieuse loi du 9 floréal, ouvrage de la Convention, et suspendue par elle, tant elle lui avoit paru inique; ah! cette résolution pouvoit-elle être sanctionnée par le Conseil qui avoit imprimé le caractère de loi à l'acte du 19 fructidor?

Les femmes, les enfans des émigrés..... oh! c'est ici que se montre dans toute sa barbarie

l'affreux système de spoliation constamment suivi depuis 10 ans, et qui, à chaque crise politique n'a fait que s'étendre, que s'accroître encore, et menace enfin d'envahir toutes les propriétés.

Eh! c'est depuis qu'une loi solemnelle a proclamé ce principe irréfragable, *les fautes sont personnelles*, qu'au nom de la loi les enfans sont condamnés à expier dans les angoisses de la misère et du besoin les prétendus crimes de leur père!

Eh! c'est depuis qu'une loi solemnelle a aboli en France la confiscation, que la confiscation plus dévorante s'étend jusques sur ces êtres intéressans que respectoit même ce qu'il vous a plu, ce qu'il vous plait encore d'appeler le despotisme!

Vous leur promettez des secours! eh! quels secours peut-on donner à ceux qu'on assasine? eh! ces odieux secours, qui nous les offre? votre pitié plus outrageante encore que votre haine n'est cruelle! Eh! gardez, gardez vos dons, ils sont teints du sang de mon père, de mon époux; ils me font horreur! en les recevant je partagerois vos crimes dont ils sont le fruit!

Les copropriétaires avec les émigrés! La loi du 1er. floréal qui ne leur laissoit de ressources que

dans des formalités longues, embarrassantes, ruineuses surtout, parut encore trop favorable aux auteurs de la journée du 18 fructidor; il falloit que des loix nouvelles et dignes du code où elles vont trouver place, perfectionnassent le régime des déchéances, ajoutassent à la longueur ainsi qu'à la rigueur des formalités, abrégeassent sur tous les délais et assurassent par-là l'entière spoliation de ces propriétaires.

Les créanciers des émigrés! Devenus les créanciers de cette nation généreuse de qui la loyauté a mille fois garanti la dette publique; à qui le nom, le nom seul de banqueroute faisoit horreur, ils vont partager le sort de ces infortunés qui, redoutant, en 1789, l'effrayante banqueroute, ont les premiers ouvert la digue qui retenoit le torrent révolutionnaire.

Vous redoutiez la banqueroute, ô vous tristes victimes sur qui la justice n'a pu depuis longtems répandre que d'impuissantes larmes! Il la redoutoit aussi ce Monarque, éternel objet de nos larmes, et c'est pour l'éviter qu'il a réuni autour de lui cette assemblée, *élite de la Nation*, du sein de laquelle sont sortis tous les maux qui ont désolé la France. Il vouloit, aidé de ces conseils, régulariser les impôts; assurer la fixité des dépenses; introduire partout, avec

l'ordre conservateur, la réparatrice économie; il donna le premier l'exemple de sacrifices pénibles à tout autre qu'à un père qui soulage ses enfans; et ses vœux, la France ne les a pas entendus! et ses sacrifices ont été perdus pour elle!

Vous redoutiez la banqueroute! Ils disoient aussi qu'ils la redoutoient ces représentans qu'on ne regarderoit peut-être que comme des imprudens, si, constamment sourds aux avis de l'expérience, et détournant les yeux de dessus les plaies à peine cicatrisées qu'avoit faites à la France un sytême destructeur, ils n'avoient rouvert des plaies plus profondes, en rappelant ce système plus destructeur encore; en ouvrant ainsi toutes les portes à la dévorante usure, au ruineux agiotage, et voulant que la fin de ce siècle malheureux fut marquée par une catastrophe plus horrible que celle qui en avoit signalé le commencement.

Vous redoutiez la banqueroute! Elle disoit aussi qu'elle la redoutoit cette Convention nationale qui pour payer tous les crimes dont elle a couvert la France, n'avoit qu'à *émettre*, *émettre* encore et toujours *émettre* des assignats; dont la masse bornée d'abord à quatre, puis à douze cent millions, s'est élevée à plus de

quarante milliards, couvrant ainsi dix fois le capital réel en circulation dans les deux mondes.

Vous redoutiez la banqueroute ! Ah ! ils la redoutoient aussi, ils la redoutoient sérieusement, ils l'eussent empêchée sans doute ces législateurs qui, avares des revenus publics, étoient résolus de ramener les dépenses au plus strict nécessaire ; qui, économes sages des sueurs du pauvre et du superflu de l'opulente industrie, poursuivoient avec énergie les déprédations scandaleuses de nos modernes Républicains ; qui, sensibles au sort des légitimes créanciers de l'état, refusoient à l'insatiable avidité ces légers à comptes que réclamoit la justice au profit du malheur et de l'honorable indigence ; ils étoient humains, ils étoient justes surtout ; ils bravoient les cris de la rage forcée de lâcher sa proie, et ils n'auroient pas été proscrits !

Vous redoutiez la banqueroute ! et la banqueroute est le premier fruit de cette journée glorieuse qu'on veut que chaque année vous célébriez par une fête ! Vous redoutiez la banqueroute et la banqueroute est le premier don qu'offrent à la Patrie ces hommes qui se vantent de l'avoir sauvée le 18 fructidor !

Au moins ils vous restoient ces capitaux

amassés par la prévoyante économie, pour assurer l'existence de la vieillesse; et si de longs arrérages, péniblement acquittés, offroient à vos besoins une insuffisante ressource, l'espérance consolatrice ne vous étoit pas ravie et des jours plus heureux eussent pu la réaliser.

Mais en lui substituant l'affreux désespoir, cette banqueroute, écrite dans une loi qui sera le scandale éternel des peuples, a imprimé à ma patrie un opprobre inéfaçable. Mais cette banqueroute, portant à la morale de la société une atteinte plus funeste encore qu'à la fortune des citoyens, a pour longtems avili, dégradé à ses propres yeux cette nation qui naguère étoit l'auguste asyle de l'honneur et de la loyauté.

La journée du 18 *fructidor a-t-elle soulevé le poids des impôts ?*

Si la réduction des dépenses fixes, si la plus sévère économie dans les dépenses variables pouvoient seules amener la diminution des impôts, quel effrayant accroissement n'ont-ils pas dû recevoir alors que toutes les digues rompues ont laissé un libre et vaste passage à toutes les passions unies et combinées pour entraîner la fortune publique et engloutir toutes les fortunes particulières?

N'est-ce pas alors même qu'ils déclaroient la

banqueroute, que, donnant à tous les paiemens réglés en myriagrames de froment, une fixité qu'ils ne pouvoient avoir, et qui répugnoit également à la lettre comme à l'esprit de la constitution; les réprésentans d'une nation, condamnée aux plus rigoureux sacrifices, élevoient d'un tiers leur traitement et celui déjà si exorbitant assigné au Directoire exécutif? N'est-ce pas au moment même où, par ce qu'ils ont appelé la consolidation de la dette publique, ils vouoient à la misère et à toutes les horreurs du besoin leurs créanciers sacrés et légitimes et les fonctionnaires publics les plus utiles à la société; que, vantant leur écononomie et leur désintéressement, ces représentans républicains portoient à près de 14000 francs une indemnité qui, fixée dans le principe à 6000 francs environ, et longtems payée en assignats, avoit suffi à leurs prédécesseurs?

N'est-ce pas pour assouvir l'insatiable avarice de toutes les sangsues publiques, des fournisseurs, et de ceux qui stipuloient les marchés, et de ceux qui fournissoient aux premiers un utile et lucratif appui, et de ceux qui, chargés d'ordonnancer les paiemens, les accéléroient ou les retardoient suivant que leur balance penchoit d'un ou d'autre côté; n'est-ce pas enfin

pour suffire à ces dilapidations qui, dans le cours de moins de deux ans, surpassent tout ce qu'unis ensemble, les quatorze siècles de la monarchie offrent de plus scandaleux en ce genre; que ces mandataires du peuple, interprêtes et organes de la volonté générale, ont, depuis le 18 fructidor, ajouté à la masse déjà si énorme des impôts existans; ressuscité les impôts abolis; créé des impôts jusqu'alors inconnus, embarassés uniquement de leur donner des noms qui pussent en colorer l'odieuse existence?

N'a-t-on pas remarqué comme chaque jour leurs besoins factices croissoient avec la facilité de les satisfaire, s'étonnant eux-mêmes que la complaisance et la docilité (1) de leurs victimes allassent plus loin, que cette féconde imagination qui leur offroit incessamment des

---

(1) Un certain POULAIN GRAND-PRÉ, à qui l'on est redevable, en ce genre, des projets les plus importans et surtout les plus HUMAINS, disoit à la séance du Conseil des Cinq-Cents du 16 pluviôse an 7: « Les » droits d'entrée étoient et devoient être très-odieux » au Peuple, il brûloit les barrières le 12 juillet et » prenoit la Bastille le 14. Nous avons rétabli un droit » d'octroi sous le nom d'*Octroi de bienfaisance*, cet » impôt n'a excité aucune réclamation ».

projets nouveaux et toujours plus oppresseurs ; et se disant à mesure de leurs progrès dans la carrière fiscale, non « j'ai tant de revenus et » je ne dois dépenser que tant » ; mais, « je » veux dépenser tant, créons des ressources ».

C'est ainsi que les dépenses publiques croissant chaque année dans une effrayante proportion, vont s'élever pour l'an 8, à 800 millions, et excéder de plus d'un tiers, ce que consommoit, au fort même d'une guerre ruineuse, cette *dévorante* monarchie, chargée d'une dette immense qu'elle acquittoit, et livrée à la rapacité de ce qu'on appelle aujourd'hui les vampires de la cour.

C'est ainsi qu'aux impôts connus jusque-là sous le titre :

De Contribution fonciaire, de contribution mobiliaire personnelle et somptuaire ;

D'Enrégistrement et de Timbre ; droits quadruplés depuis le 18 fructidor ;

Des Hypothèques ; considérablement augmentés par l'adoption récente d'un nouveau système.

Des Patentes ; impôt qui semble se perfectionner ou plutôt s'aggraver, à mesure que le commerce, les arts et l'industrie, fuyant ce

sol infortuné, font disparoître les moyens de l'acquitter;

Des Douanes; de la Marque d'or et d'argent; des Postes aux lettres et voitures publiques; des droits de navigation, bacs et canaux, se sont successivement joints les impôts appelés:

Droits de passe sur les chemins; affecté spécialement à l'entretien des routes, il n'est en effet que le remplacement de l'antique corvée, mais remplacement mille fois plus onéreux que celui qu'avoit sanctionné l'opinion publique.

Droits sur les billets d'entrées à tous les spectacles, bals, fêtes et réjouissances; impôt auquel il n'est permis peut-être de reprocher que sa nécessité, suite des impolitiques décrets qui ont autorisé la dilapidation impie des revenus consacrés par la piété de nos pères à l'entretien des hospices et aux secours publics dus par la société à l'indigence.

Loterie; ce jeu immoral proscrit depuis longtems par la philosophie et la saine politique, aboli sous le règne qu'on appelle de la terreur, recréé sous le régime bienfaisant qui a succédé au 18 fructidor.

Et ce *droit*, plus révoltant encore, perçu par

par et au profit de la police, *sur les maisons de jeu et de prostitution;* droit qui, en autorisant ces affreux repaires du crime, ouvre le tombeau dans lequel va s'engloutir avec la génération présente, l'espoir des générations futures.

Droits sur les portes et fenêtres; impôt qui vend aux citoyens l'air qu'ils respirent et le jour qui les éclaire; impôt au reste si facile dans sa perception, si utile dans son produit, que le seul espace de six mois l'a vu doubler trois fois.

Enfin l'augmentation graduelle que, sous le titre de subvention et de taxe de guerre, ont éprouvé la plupart de ces impôts que le peuple a dû croire abolis pour toujours, mais qui ne l'ont réellement été que pour *détruire le trône et sont aujourd'hui nécessaires pour consolider la République* (1).

---

(1) « On croit, disoit le représentant du peuple » Riou, que la révolution n'a été faite que pour détruire les impôts indirects; c'est au contraire pour » détruire le trône qu'on a détruit les impôts indirects, » et si c'est en détruisant les impôts qu'on a renversé » la monarchie, c'est en les rétablissant qu'on parviendra à consolider la République ».

L'aveu est naïf et sert d'explication à ce qu'a dit depuis Poulain Grand-Pré, (Voyez la note page 46),

Il faut ajouter cet emprunt forcé qu'une loi fixe à la somme de 100 millions, mais dont les détails seront calculés, dont la perception sera combinée de manière à faire entrer dans le trésor public, qui reçoit toujours sans jamais rendre, deux ou trois fois la masse du numéraire circulant en France; ce qui paroîtroit impossible, si l'impossible même ne cédoit aux efforts du génie républicain.

Il faut ajouter enfin les autres ressources qu'offrent chez cette inépuisable nation la *régie des poudres et salpêtres; le revenu des forêts, salines et canaux; le fonds ainsi que le revenu des domaines nationaux*, source qui ne peut tarir, tant que restera ouverte la salutaire liste des émigrés; enfin les *créances sur les puissances étrangères* et les énormes contributions imposées aux peuples à qui la France a porté ou fait acheter la LIBERTÉ.

Et voilà par quels moyens s'est alimenté, depuis le 18 fructidor surtout, ce luxe insolent qui, cachant sous la criminelle opulence de quelques-uns la misère de tous, et le désespoir qu'elle traîne à sa suite, seroit la condamnation d'un gouvernement républicain, si jamais la France avoit pu offrir l'image d'une république.

La journée du 18 *fructidor a-t-elle procuré la paix?*

La paix! nom cher et sacré, qui pourroit te prononcer et ne pas sentir ce doux frémissement de la nature attendrie et consolée? qui pourroit, insensible et froid aux malheurs de l'humanité, entendre sans horreur, la trompette des combats sonner l'heure de la mort et du carnage? Quel est le monstre qui pourroit, sans reculer d'effroi, fixer, sur ces champs jonchés de cadavres, sur ces sillons abreuvés de sang, des yeux que n'auroient jamais mouillés les larmes de la pitié?

Et s'il étoit un peuple enflé de sa colossale puissance, appelé par la fatalité à grossir la liste effrayante des ennemis de l'humanité, toujours inquiet ou enthousiaste; et qui, cédant à cet instinct qui porte l'imagination aux grandes entreprises, entraîné par ce rêve fantastique de l'affranchissement universel, eût juré l'anéantissement de tous les trônes, la destruction de tous les gouvernemens qui, jetés dans un monde différent du sien, n'auroient ni les mêmes formes, ni les mêmes dimensions; ce peuple, quelque admiration qu'aient pu exciter des exploits éclatans et dus peut-être à de nouveaux moyens d'extermination, n'en devroit pas moins

rester un peuple isolé sur la terre et chargé de l'exécration du monde entier qu'il auroit asservi en lui promettant la liberté.

Mais est-ce bien sur un peuple qu'il est permis de faire tomber le poids de cette exécration générale ? Ignoreroit-on que, victime lui-même de l'ambition de ses chefs, c'est en gémissant sous le poids des fers qui lui sont imposés, que ses mains esclaves vont forger et porter aux autres peuples ceux qui leur sont destinés ?

Trop de monumens sans doute attestent les abus qu'ont fait les Rois de ce terrible droit de la guerre : oubliant qu'il n'a d'autre principe que l'obligation de protéger les Peuples qui leur sont confiés, de les garantir de l'insulte et de l'invasion; on en a vus, tantôt transportés de l'ardeur des conquêtes, épuiser leurs finances et prodiguer le sang de leurs sujets, pour satisfaire leur vanité en reculant les limites de leur empire ; tantôt sacrifier ce sang précieux à leur caprice ou aux vues intéressées d'un ministre odieux.

Mais l'histoire ne nous parle-t-elle pas aussi des guerres plus ambitieuses encore et surtout plus barbares qui ont ensanglanté les annales des peuples libres ou qu'on dit l'avoir été ?

Si, dans les monarchies, l'orgueil du trône

fut souvent le mobile de ces guerres auxquelles sembloit s'attacher une fausse idée de grandeur et de puissance, presque toujours accueillie et secondée par l'opinion publique, voit-on que les Gouvernemens républicains aient été moins séduits par ce trompeur éclat qui accompagne les victoires ? Prétendra-t-on que le vœu de la multitude, dicté par l'intérêt des ambitieux qui savoient s'en rendre les maîtres, ait toujours été le vœu de la raison ? Prétendra-t-on que jamais les mouvemens passionnés, l'ivresse de l'enthousiasme ou l'exaltation du courage et d'une fausse dignité n'ont été les causes de ces guerres si longues et si funestes aux empires les plus florissans et qui sembloient les mieux affermis ?

Étoit-il un Roi, cet Alcibiade à l'élévation duquel étoit nécessaire la rupture entre Athènes et Lacédémone ; et qui fit résoudre la guerre contre la Sicile ?

Étoit-il né sur le trône, Périclès, flattant les passions populaires, se faisant applaudir à-propos ; et, pour ne pas rendre ses comptes (1),

(1) Dans la discussion qui eut lieu à l'assemblée constituante, sur la grande question du droit de paix et de guerre, M. Rewbell a établi, *qu'il seroit dangereux de confier au pouvoir exécutif le droit de faire la*

entraînant les Athéniens à la guerre du Péloponèse ?

Rome avoit chassé les Rois, et ses chefs qu'elle changeoit tous les ans sous le titre de consuls; ne cherchoient-ils pas à signaler leur magistrature, pour en obtenir de nouvelles, ou pour satisfaire une ambition qui, chez les Rois du moins, avoit ses périodes auxquelles succédoient d'autres passions ou méme l'oisiveté? Ces consuls perdoient-ils un moment pour la leur? Ne les vit-on pas incessamment occupés de faire proposer la guerre par le sénat, montrer tous les jours au Peuple de nouveaux ennemis; et souvent ne chercher dans ce fléau destructeur des Nations, que le moyen de faire cesser les plaintes et les demandes du peuple, ou de le distraire de ses inquiétudes en l'occupant au-dehors ? (1)

---

guerre et la paix; il a fait appercevoir l'illusion de la responsabilité des ministres, dont les têtes et les fortunes ne pourroient réparer les maux d'une guerre imprudemment entreprise; il a fait remarquer que les ministres étoient toujours intéressés à la guerre, parce qu'elle leur offroit plus de moyens ouverts ou obscurs de se procurer de l'argent.

Extrait du journal des Débats, séance du 18 mai 1790.

(1) Montesquieux.

Mais qu'est-il besoin d'aller ailleurs que dans notre propre histoire, chercher les déplorables exemples de ces guerres qui, pour établir ou pour perpétuer une tyrannie nouvelle, ont désolé la terre, et laissé après elles les traces profondes d'une longue dévastation ? Et, si ce n'étoit que pour Carthage et pour Rome que des citoyens tels qu'Annibal et César pouvoient paroître dangereux, n'avons-nous pas sous nos yeux d'obscurs plébéïens, étonnés de la pourpre qui les couvre, subitement ennivrés d'un pouvoir, dans la coupe duquel on ne boit pas impunément; appelant République l'Etat dont ils semblent nés pour achever la ruine; incessamment occupés à compter le nombre d'hommes qu'ils ont à DÉPENSER, plutôt que celui qu'il devroient conserver à l'agriculture, au commerce et aux arts; entretenant toujours dans la multitude les idées et le desir des choses éloignées; alimentant chez elle le besoin d'un changement de situation et d'une meilleure fortune; nourrissant cette fermentation née avec une liberté qui s'évanouit dès qu'on en veut saisir le fantôme; entraînés eux-mêmes par la nécessité de surmonter à chaque pas les obstacles qu'élèvent tour-à-tour l'imprudence, l'impéritie et l'orgueilleuse présomption de l'i-

gnorance ; dépeuplant la France pour l'agrandir ; ordonnant le massacre de leurs voisins pour les rendre libres, et méritant qu'on leur répète ce que Timon disoit à Alcibiade : « Courage, » mon fils, continue de t'agrandir, et je te » devrai la perte des Athéniens ? ».

Quelque soit l'opinion qu'il faille se former, quelque soit celle qu'adoptera l'impartiale postérité, sur les causes, les motifs et les progrès de cette guerre, l'une de celle qui aient le plus affligé l'espèce humaine ; au moins croira-t-on qu'épuisés eux-mêmes par des efforts dont l'histoire n'offroit encore aucun exemple, les vainqueurs auront saisi l'occasion favorable d'une paix qui ne pouvoit être qu'utile et glorieuse.

Cette paix n'étoit-elle pas pour tous un besoin ? les quatre parties du monde ravagées à-la-fois, l'Europe à qui seule la guerre avoit déjà coûté plus de quatre millions de ses habitans ; ceux qui n'en furent pas les victimes gémissant, et leur postérité condamnée à gémir longtems sous le poids des charges et des impôts dont elle fut la source ; la Nation elle-même, la Nation que la victoire avoit suivi partout ne pouvant espérer qu'à la paix de voir fermer les blessures dont elle avoit acheté ses triomphes.

Et ces cris unanimes et touchans ont été

étouffés par l'ambition forcenée de quelques hommes jaloux de conserver, d'étendre encore un pouvoir oppresseur que la paix eût fait rentrer dans ses limites! Ils ont été étouffés par la cupidité sacrilége de ces hommes jaloux à-la-fois et d'épaissir de plus en plus les ténèbres qui couvroient déjà leur dévorante administration; de dévorer encore les restes échappés à leur rapacité; d'achever la spoliation des plus riches contrées de l'Europe, en attendant qu'ils envoient exploiter les autres parties du monde, tributaires aussi de leur insatiable avarice!

Et vous osez, chefs impies d'un Peuple trop patient au sein de l'esclavage, vous osez appeler en témoignage l'histoire des Gouvernemens monarchiques; vous osez, épuisant tous les lieux communs sur le fléau de la guerre, nous montrer ces flots de sang répandus par la vanité d'un monarque; étaler à nos yeux les plaies du genre humain sacrifié aux caprices de ses souverains!

Mais elle s'élève puissante et terrible, cette voix qui vous accuse des malheurs de la terre.

Elle vous dit :

Les préliminaires signés à Léoben offroient enfin à l'Europe l'espoir consolateur de la paix. Eh! quels n'ont pas été vos efforts pour la lui

arracher, faisant dans le cours des conférences d'Udine, l'essai de ce systême qui, plus savamment développé à Rastadt, a enfin comblé vos vœux et rallumé l'incendie qui menace d'un embrâsement général.

La paix est signée à Campo-Formio, la nécessité vous la commandoit, et vous résistiez encore, et vous hésitâtes à la ratifier, vous plaignant hautement des avantages qu'elle accordoit à votre ennemi. Vous ignoriez donc, eh! ou auriez-vous appris? qu'imposer à son ennemi des loix trop dures, des conditions trop humiliantes, c'est mettre la haine et la vengeance à la place de la raison et de la politique qui se défient toujours de la prospérité?

Où sont les gages de ces intentions pacifiques que vous étalez si fastueusement, et dont les mensongères apparences ne trompent pas même la Nation au nom de laquelle vous parlez; et que vos triomphes conduiront plus sûrement encore à sa ruine, que les plus éclatans revers?

Ces gages sont-ils dans cet *ultimatum* plus impolitique encore qu'il n'est outrageant, et qui a, pour la deuxième fois, expulsé de votre territoire le ministre pacificateur envoyé par une Nation dont vous avez juré la perte, parce que la liberté dont elle jouit contraste trop avec

l'esclavage dont chaque jour vous appesantissez le joug sur celle que vous gouvernez ; parce qu'aussi les trésors que verse chez cette laborieuse Nation le commerce des deux mondes, n'ont pas manqué d'exciter votre cupidité ?

Ces gages sont-ils dans le choix que vous avez fait des ministres qui, sous le titre pompeux de plénipotentiaires, étoient chargés de négocier, d'après vos instructions journalières, les intérêts de la France au congrès de Rastadt ? Et lorsque l'Europe vit au nombre de ces ministres, non-seulement les êtres qui jusqu'alors avoient manifesté les principes comme les opinions les plus exagérées; mais celui-là même qui à la fin du dix-huitième siècle; et pour soutenir une révolution, ouvrage, disoit-on, de la philosophie et de l'humanité, avoit proposé la formation d'une légion de *tyrannicides* (1) ; dut-elle s'étonner de voir se déployer

---

(1) Le 26 août 1792, le citoyen Jean-de-Bry avoit fait au Corps législatif la motion *d'organiser un corps de 1200 volontaires, dont la mission seroit de s'attacher corps à corps aux chefs des armées ennemies, et aux Rois qui les dirigeroient.*

Ces hommes ainsi armés par un décret, n'eussent point été des Scœvola, mais des assassins; et MM. Chabot et Merlin (de Thionville), déclarant qu'après la

dans ces négociations la morgue insultante de républicains bravant les Rois jusque sur leur trône ; dictant insolemment, non les conditions d'une paix juste, équitable et sage ; mais les loix d'un vainqueur menaçant et qui sembloit donner ce qu'il n'arrachoit pas ; étalant des prétentions qui croissoient à mesure des sacrifices que le génie de la paix faisoit à la tranquillité du monde ? dut-elle s'étonner enfin de voir ce fatal congrès se terminer par un crime inoui dans les fastes de l'histoire, inutile au souverain que votre bouche sacrilége osa en flétrir ; utile à vous, dont il ne seroit pas le premier essai ; à vous qu'il débarrassoit des importuns témoins de vos efforts pour éloigner la paix ; à vous à qui il servit, sinon à réveiller de sa léthargie un peuple las de vos vaines promesses, au moins à commander, à extorquer de nouveaux sacrifices.

---

cessation de leurs fonctions législatives, ils iroient se ranger dans ce corps, les appeloient les *vengeurs de l'humanité.*

Par une singularité qu'on ne sauroit trop remarquer, l'auteur de cette motion, et celui qui, des trois ministres, avoit le mieux secondé l'éloignement du Directoire français pour la paix, fut celui que ménagèrent les assassins qu'on dit avoir été payés par la cour de Vienne.

C'étoit, avez-vous dit, pour accélérer le terme de ces négociations si loyales et si franches, ou pour en assurer le succès, qu'au milieu de la trêve qu'elles commandoient, vous ordonniez, et que vos troupes effectuoient le blocus et la prise d'Ehreinbrestein.

C'étoit aussi pour donner ou pour garantir la paix au monde, que vos phalanges, *à qui le continent n'offroit plus de lauriers à moissonner* (1), alloient, précédées de la corruption, s'emparer de cette île, antique asyle de l'honneur et du dévouement à la cause de la religion; anéantissant ainsi par une victoire facile, un ordre que vos décrets avoient bien pu dépouiller, que vos armes n'eussent osé attaquer; et qui, constamment neutre au sein de cette guerre presque générale, eût su braver vos menaces, mais ne put échapper à la trahison.

C'étoit pour punir des tyrans, c'étoit pour affranchir des Peuples, que, sans respect pour les droits d'un allié puissant et jusque-là fidèle, vos vaisseaux ont vogué vers l'Orient; et que maîtres bientôt des contrées que le Nil fertilise, vous renouvelliez ces croisades insensées que

(1) Expressions du représentant Chenier.

dans un siècle différent le fanatisme avoit armées pour une autre cause.

C'étoit pour annoncer aux Rois assemblés à Rastadt le sort que vous leur destiniez, qu'infidèles à la foi des traités, cachant vos vues ambitieuses sous des attentats par vous commandés, vous brisiez un sceptre que l'Europe voyoit sans inquiétude uni à la thiarre entre les mains d'un pontife pacifique; et que, décorant vos modernes institutions de noms dont s'énorgueillissoit l'antique capitale du monde, vous prétendiez porter à la Patrie des Brutus et des Caton, une liberté à laquelle ces fiers Romains eussent préféré la tyrannie d'Octave et d'Antoine.

C'étoit pour envelopper l'Italie entière dans votre affreux système d'asservissement, de pillage et de dévastation, qu'unissant toujours la perfidie à la force, soulevant partout les Peuples contre leurs souverains; ici vous banissiez de ses Etats un prince foible qui, s'abandonnant sans réserve à la foi de vos promesses, vous avoit livré ses forts, sa capitale, ses arsenaux, ses soldats, pour prix d'une protection que votre machiavélisme lui rendoit nécessaire. Là, vous poursuiviez, jusque dans son palais, un Monarque dont le crime fut de soutenir ses al-

liés, de s'opposer à vos menaçantes entreprises, et de s'allarmer peut-être d'un voisinage déjà funeste à tant d'autres.

Eh ! qu'avoit donc fait pour mériter votre colère, pour provoquer votre vengeance, ce Peuple votre voisin, votre ami, votre allié fidèle ? vous a-t-il jamais demandé compte du sang de ses frères inhumainement massacrés pour prix de leur courageuse fidélité ? a-t-il porté un œil indiscret sur vos débats politiques, et épousé la querelle de vos ennemis intérieurs ? a-t-il grossi le nombre de vos ennemis extérieurs, en s'unissant à la coalition qui s'opposoit aux progrès de vos principes révolutionnaires ? a-t-il ouvert aux troupes étrangères un passage pour envahir votre territoire, que de ce côté défendoit et protégeoit sa seule loyauté ?

Non, l'heureuse Helvétie jouissoit depuis deux siècles, à l'abri de son courage et de ses vertus, d'une liberté sans orage, et d'une tranquillité inconnue au reste de la terre. Détournée du féroce amour des conquêtes, sa position sembloit la garantir de l'ambition de ses voisins ; ses parties divisées obéissant à des loix différentes, mais unies par les liens d'une sage confédération, ne redoutoient ni les dissentions civiles, ni les guerres intestines. Entourée de

Gouvernemens corrompus et corrupteurs, contente de sa pauvreté, jalouse de la simplicité de ses mœurs, elle n'envia ni votre oppulence ni vos vices. Souvent la vertu persécutée chez vous, jetta un regard d'espérance sur cette terre hospitalière, et y trouva un tutélaire asyle.

Voilà ses crimes :

Son territoire envahi, ses villes dévastées et livrées au pillage ; ses campagnes ravagées par le fer ennemi ; ses hameaux asyle de la paix et du bonheur, devenus les théatres sanglans de la guerre et du carnage ; les modestes retraites de la vertu changées en un séjour de désolation et de crimes ; les hommes massacrés en défendant leurs foyers ou en cherchant une inutile retraite sur ces roches stériles, dans ces abîmes qui effraient l'œil du voyageur, dans ces gorges de montagnes qui semblent innaccessibles ; les femmes égorgées après avoir assouvi la brutalité du vainqueur ; les loix partout détruites ; les magistrats proscrits et sacrifiés à la vengeance des factions qu'ils comprimoient ; le gouvernement qui régloit chacun de ces États confédérés remplacé par un gouvernement unique, par une constitution française.

Voilà vos bienfaits !

C'est

C'est ainsi qu'usant, pour la paix, des immenses pouvoirs qu'assuroit dans ses mains la facile victoire du 18 fructidor, le Directoire français rallumoit de nouveau l'incendie de la guerre; c'est ainsi que, bravant par d'insolentes menaces, que provoquant sans cesse par de nouveaux actes d'hostilité les peuples et les souverains, il a ranimé plus puissante et plus terrible cette coalition qui, prête à abandonner la France à ses destinées, n'a ressaisi ses armes que par la nécessité d'assurer enfin le repos de l'Europe.

Accoutumés à se croire invincibles, ces hommes qui disposent de la vie des générations entières, semblables à ce Romain qui, portant la guerre dans les plis de sa toge, menaçoit, en la déroulant, d'embrâser le monde, n'ont donc jamais éprouvé cet effroi que doit inspirer le redoutable et douteux avenir de la guerre; dont, comme des génies malfaisans, ils rappeloient tous les fléaux sur nos têtes?

Il faudroit s'en étonner peut-être si l'on ne savoit que d'un côté la guerre et les conquêtes et de l'autre les progrès du despotisme s'entr'aident mutuellement; que des gouvernans, dont toute l'occupation se rapporte à deux seuls objets, éteindre leur domination au dehors et la

rendre plus absolue au dedans, prennent à discrétion dans un peuple d'esclaves des *hommes* et de l'*argent* pour en subjuger d'autres; que réciproquement la guerre fournit un prétexte aux exactions pécuniaires, et un autre non moins spécieux d'avoir toujours des troupes pour tenir le peuple en respect.

Qu'on parcoure ces nombreux messages où le Directoire exagérant des succès souvent équivoques et toujours plus coûteux aux vainqueurs qu'aux vaincus eux-mêmes; étalant fastueusement les ressources de la grande, de l'invincible Nation; provoquant tantôt son enthousiasme et tantôt sa vengeance, sembloit chercher à nationaliser ainsi une guerre que, lassé enfin de ses longs malheurs, le peuple repoussoit d'un concert unanime; qu'on parcoure ces messages, qu'y trouve-t-on ? des demandes, et toujours des demandes d'hommes et d'argent; qu'y trouve-t-on encore ? des mesures proposées contre ce qu'on appelle les ennemis intérieurs, dont on s'occupe beaucoup plus que des ennemis qui menacent nos frontières.

Il semble à lire ces messages entendre Annibal écrivant au sénat de Carthage: *J'ai battu les Romains, envoyez-moi des troupes; j'ai*

mis l'Italie à contribution, envoyez-moi de l'argent.

Eh ! qui pourroit, maître de son indignation, ne pas rompre un coupable silence, lorsqu'il voit un sénat plus avili que le sénat de Carthage déférer sans examen et sans réserve à toutes ces demandes, les prévenir souvent, et plus souvent y enchérir ; applaudir aux projets les plus insensés ; les seconder, en ouvrant sous les plus frivoles prétextes les trésors épuisés de l'État (1) ; en fouillant et détruisant les fortunes particulières ; en y faisant contribuer jusqu'aux sueurs du pauvre ; lorsqu'on voit ce sénat, que dis-je, ce ramas impur des plus odieux brigands (2), célébrer par des cris féroces les excès de ses propres tyrans ; conjurer au nom d'une nation qui les désavoue, la chûte

---

(1) Pour n'en citer qu'un exemple, je rappellerai cette loi qui octroie au Directoire exécutif 150 millions de dépenses secrètes, afin de comprimer les troubles que la conscription avoit excité dans les provinces belgiques.

(2) Je crois ne rien dire de trop. On se rappelle qu'en 1793, Garau, membre influant aujourd'hui du Corps législatif et alors de la Convention s'écrioit dans un élan patriotique, *eh bien ! soyons brigands s'il le faut.*

de tous les trônes (1); anéantir pour jamais toute espérance de la paix par des provocations, par des menaces, par des bravades qui seroient l'excès de l'audace, si elles n'étoient celui du délire (2); prodiguer au soutien de ces impuis-

(1) Dans la séance du conseil des Cinq-Cents du 22 prairial an 7. Un membre *traçant* naïvement *le tableau de l'état déplorable dans lequel se trouvoit l'esprit public, citoit entre beaucoup d'autres faits la légèreté avec laquelle on parloit des succès de nos ennemis et l'indifférence avec laquelle avoit été reçue la nouvelle de l'assassinat de nos ministres à Rastadt.*

(2) On auroit peine à se faire une juste idée de ces provocations, de ces menaces, si l'effrayant tableau n'en étoit sous nos yeux.

Porte. « Plus de complots surtout contre la République; car une nouvelle coalition sera le signal de la » liberté du monde, et malheur aux Rois qui nous » forceroient encore au milieu des victoires et des » triomphes à déclarer la Patrie en danger ». *Séance du* 1er *fructidor an* 6.

Lacuée. « Qu'ils sachent que s'ils nous forcent encore » une fois à nous revêtir de nos armes, nous ne les poserons plus que sur les débris de leurs trônes, et que » pour mieux les atteindre, nous emploierons les moyens » qu'ils craignent le plus, les fermens de la liberté, » et le germe des révolutions nouvelles ». *Séance du conseil des Anciens, du* 3 *fructidor an* 6.

Boulai-Paty. « Quand enfin le Peuple français vient » de se placer à un tel degré d'élévation que sa seule vo-

santes menaces le sang le plus pur de la France, et ne laisser à cet Empire malheureux que les

---

» lonté prépare ou amène la décadence des Empires, » il doit marquer d'une main hardie la destruction de » l'abominable Carthage, et présenter à l'Europe éton- » née des flottes nombreuses, cinglant de nos ports pour » donner la liberté au monde ».

Daunou. « Il est bien sûr que nul traité de paix » n'abolira une seule République ; c'est aux Rois à dé- » cider si enfin la guerre anéantira d'autres royaumes ». *Séance du* 18 *fructidor an* 6.

Arena l'aîné. « Nos troupes feront signer la paix dans » les murs de Vienne, elles rempliront cette tâche à » jour fixé ; nous n'avons pas de meilleurs négociateurs » que nos bataillons ; puisque nos ennemis le veulent » nous emploierons ces diplomates ». *Séance du* 3 *vendémiaire an* 7.

Chénier. « Quelle Nation court à sa délivrance, quel » Monarque est las de régner..... Le premier coup tiré » contre la République fera écrouler tous les trônes » héréditaires ». *Adresse au Peuple français du..... vendémiaire an* 7.

Lucien Bonaparte. « Et notre union constante prou- » vera à nos ennemis qu'ils n'ont d'autre salut que dans » l'acceptation des conditions de paix que la Républi- » que française voudra leur imposer ». (*Séance du* 22 *vendémiaire an* 7.

Destrem. « Il faut se venger de quelques cabinets » tracassiers et des Rois factieux qui songent encore à

deux extrémités de la vie, l'enfance et la vieillesse; en attendant qu'abîmée par leurs sacriléges efforts, cette terre engloutisse son orgueilleuse population.

La journée du 30 prairial a sauvé la Patrie !.....

» combattre le lion Républicain quand ils devroient » respecter son sommeil ; mais il ne se réveillera que » pour les dévorer ». *(Séance du 24 vendémiaire an 7).*

Pérez (de la Haute-Garonne). « Où sont ces Rois » paladins qui, nouveaux Agamemnons, vouloient.... » où sont-ils ? Le Directoire n'a fait qu'un signe, et » ils ont disparu. Soldats de la République, ne poussez » plus que des cris de guerre ; débordez-vous comme » des torrens sur vos ennemis ; qu'ils périssent et que les » Républiques seules s'élèvent triomphantes et majes- » tueuses ». (*Séance du 19 pluviôse an 7*).

Bertrand (du Calvados). « Les sommes provenant de » la vente des domaines engagés..... offrent des res- » sources pour plus d'une campagne, si quelques Rois » ennuyés de régner vouloient essayer encore les forces » de la République française ». (*Séance du 6 ventôse an 7*).

Je n'ai pas le courage de continuer, et je pourrois faire des volumes ; il me faudroit par exemple transcrire en entier le discours prononcé par Briot à la séance du 1er vendémiaire an 7, et tant d'autres qu'il est impossible d'analyser.

Il seroit téméraire d'essayer en ce moment de concevoir quels peuvent être pour la France les résultats de cette importante journée.

Cependant en considérant d'une part quels sont ses auteurs, et de l'autre quels sont les premiers actes qui ont signalé leur puissance récemment reconquise, n'est-il pas naturel d'espérer que si comme l'a dit un de nos représentans (1), *la journée du* 18 *fructidor a recommencé la République*; c'est-à-dire la révolution; celle du 30 prairial est destinée à la terminer.

L'excès du mal, a-t-on dit et répété souvent depuis la révolution, *l'excès du mal en amène le remède.* Eh! quels maux appellent un remède plus prompt et plus efficace que ceux auxquels depuis dix ans la France est en proie! Le tems et la main des empyriques révolutionnaires n'ont fait qu'aggraver chaque jour ces maux qui seroient devenus incurables peut-être, si la nature, en nous douant d'un tempérament que n'ont pu altérer encore des convulsions trop répétées, n'eût mis en nous-mêmes les moyens d'échapper à une violente dissolution.

(1) Daunou, président du conseil des Cinq-Cents, dans son discours prononcé à la fête nationale du 18 fructidor.

Jusqu'ici nous n'avons été que des malades, occupés incessamment à changer de position, sans en trouver une qui put rendre notre état supportable; ayons le courage de nous arracher à cette anxiété à laquelle la mort elle-même seroit préférable; et, jusqu'ici témoins passifs des prétendus efforts destinés à nous sauver, ayons le noble orgueil de sentir que notre salut est dans nous-mêmes: notre énergie seule nous suffira.

Telle est en effet l'alternative, extrême si l'on veut, mais absolue, dans laquelle nous sommes placés, qu'il faut ou que nous consentions, victimes obéissantes, à rentrer sous l'odieuse tyrannie dont nous avons gémi longtems, à attendre un à un la mort que nous préparent nos bourreaux; ou que d'une main généreuse nous saisissions les fers que déjà l'on nous présente et que nous nous hâtions de les briser sur la tête de nos féroces oppresseurs.

Il ne nous est plus permis de nous abuser; et lorsque tous les symptômes de cette tyrannie se montrent plus audacieux et plus menaçans; lorsque les mêmes hommes sont-là qui marquent publiquement et comptent leurs victimes; lorsque certains de leurs forces que chaque instant voit croître; confians sur un triple et re-

doutable appui, ils ne daignent dissimuler ni leurs projets ni leur joie barbare ; lorsque déjà des loix de sang se succèdent avec une effrayante rapidité ; lorsque la loi des suspects qu'il nous faut désormais regretter, a fait place à une loi dont le titre seul porte l'effroi dans les ames ; lorsque les bastilles de toutes parts se relèvent ; lorsque sous nos yeux enfin s'apprêtent les instrumens de notre supplice ; attendrons-nous de la main des bourreaux une mort qu'en la bravant nous éviterons peut-être ; que du moins nous recevrons glorieuse et plus utile à ceux qui nous survivront ?

La journée du 30 prairial a, dit-on, abattu le despotisme triumviral.

Eh ! que nous importe qu'un despotisme soit abattu, que d'odieux tyrans soient écrasés et punis, s'il faut qu'à un despotisme renversé succède un despotisme plus accablant encore ; s'il faut que des tyrans que poursuivoit depuis longtems l'exécration publique, soient remplacés par des tyrans plus odieux, plus féroces surtout ?

Est-ce pour venger l'humanité, qu'ils outrageoient sans pudeur comme sans remords ; Est-ce pour rendre à la justice ses droits qu'ils violoient avec audace, qu'ont été précipités de

leur trône sanglant, les triumvirs naguères encore appelés les sauveurs de la République, les bienfaiteurs de la Patrie ? Eh ! Français, voyez quels hommes occupent aujourd'hui leur part de ce trône que la vertu n'eût abordé qu'en frémissant, qu'elle eut du moins voulu voir purifié.

Les triumvirs sont abattus ; eh ! par qui l'ont-ils été ? par ceux qui s'indignoient de n'être point appelés au partage de leurs crimes, de ne pouvoir en grossir le nombre, en étendre les funestes ravages.

Les triumvirs seront punis ! eh, par qui le seront-ils ? par leurs propres complices et pour des forfaits que tout en condamnant, on perpétuera encore ; qu'au lieu de réparer, on aggravera, tout en criant au despotisme de ceux dont un despotisme nouveau surpassera la férocité.

Tel est tout le mystère de cette journée que, bercés encore du vain espoir d'un plus heureux avenir, les uns appeloient de tous leurs vœux ; que les autres, armés par la vengeance préparoient tantôt ouvertement, tantôt par des voies sourdes, et dont le succès sembloit appartenir à la constance et à la tenacité de leurs efforts.

Le triomphe du 18 fructidor avoit été le com-

mun ouvrage du Directoire maniant à son gré la constitution, et de l'anarchie qui avoit juré depuis longtems d'en dévorer les derniers lambeaux. Unis pour le butin, les vainqueurs se divisèrent au partage ; armé du pouvoir que la victoire commune venoit d'affermir et de fortifier encore, le Directoire renouvella l'apologue du partage léonin ; et, se flattant d'assouvir la faim de ses co-partageans en leur jetant quelques morceaux de la proie qu'il s'étoit appropriée, de la même main qui signoit la déportation des vaincus, il enchaînoit ceux qui l'avoient aidé à vaincre.

De là les plaintes, timides d'abord, devenues chaque jour plus hardies sur l'insuffisance, sur l'inutilité d'une victoire qui avoit épargné le sang des coupables ; de là les murmures et les cris séditieux contre une autorité qui sembloit frapper également et ceux qu'on désignoit comme les éternels ennemis de la révolution, et ceux qui s'en proclamoient les exclusifs amis, les vrais, les seuls soutiens ; de là ces appels à la constitution de la part de ceux même qui, s'ils fussent au 18 fructidor restés seuls maîtres du champ de bataille, l'auroient enterrée sous les cadavres des vaincus ; de là ces complots sans cesse renaissans, et d'autant plus actifs que

n'osant attaquer de front leurs véritables auteurs, on s'en faisoit de nouvelles armes contre ceux qui devoient en être, qui en ont toujours été les victimes.

Le Directoire consentoit à garder comme instrumens, mais non comme rivaux, encore moins comme maîtres des hommes qui lui paroissoient devoir être également utiles à sa tyrannie, soit qu'enchaînés il les montrât prêts à briser leurs fers; soit que, se croyant maître de les retenir à son gré, il les abandonnât un moment à leurs fureurs.

Ainsi la tyrannie trouve toujours en elle-même la cause de sa destruction; c'est toujours par les instrumens qu'emploie leur main imprudente, et qu'elle ne sait ou ne peut briser à tems, que les despotes sont écrasés. C'est par ses complices plus sanguinaires que lui, que Robespierre fut puni; c'est par ceux qui l'avoient aidé à vaincre que le Directoire fut vaincu. Et cette terrible leçon écrite en caractère de sang sur tous les feuillets de l'histoire, n'effrayera jamais ceux qu'aveugle l'ambition!

En vain le Directoire frappant d'une main, comprimant de l'autre, essayoit de conjurer l'orage; en vain il se flattoit, tantôt par les menaces, tantôt par les distributions de places,

d'arrêter les progrès d'une faction que ses succès, et ses revers rendent également redoutable. Il avoit calculé les forces de cette faction, lorsqu'il eut besoin de les employer contre ceux dont il avoit juré la ruine; lorsque, par l'effet d'une réaction inévitable, ces forces se tournèrent contre lui-même; il n'eut plus à leur opposer qu'un pouvoir usé par ses propres excès.

Eh! où auroit-il trouvé des défenseurs et des soutiens, ce Directoire insolent et perfide, pour qui la constitution de laquelle il tenoit ses pouvoirs n'étoit qu'un vain nom; la loi un voile à couvrir ses injustices et ses persécutions; qui, multipliant sans fin comme sans mesure, les actes d'une volonté arbitraire, se croyoit fort, parce qu'il faisoit trembler; se croyoit dispensé d'être juste, parce qu'il étoit obéi; qui, ne pouvant atteindre les anarchistes, bravant déjà ses coups, se vengeoit de son impuissance en frappant ceux qui osoient invoquer le règne de la loi; qui, cherchant toujours à réaliser le fantome du royalisme et las de poursuivre une chimère, ne voyoit que des *royalistes en bonnet rouge*, dans ceux qu'il n'osoit nommer anarchistes, et qui, ennemis de tout ordre, de tout Gouvernement, s'effarouchoient de l'ombre même du royalisme sous le manteau directorial?

Où le Directoire auroit-il trouvé des défenseurs ? Eh ! il avoit écarté tous ceux qui l'eussent été, non des Directeurs despotes, mais du Gouvernement équitable et juste ; non des vainqueurs de fructidor, mais des dignes interprêtes d'une constitution respectée par tous, prêtant à tous son salutaire appui.

Quel secours pouvoit-il espérer de la constitution qu'il opposoit à l'anarchie ? Eh ! la constitution cèdant à leurs communs efforts, n'existoit plus; il n'y avoit plus même aux yeux du Peuple le prestige de l'illusion, le temple étoit violé, l'adoration détruite, et le commun des hommes ne croit à la présence d'un Dieu, qu'à cause du voile qui le cache et du culte qui l'annonce.

C'est ainsi qu'après avoir réfroidi tous les esprits, abattu le courage, rétréci le génie, jeté la Nation entière dans une léthargie profonde, et fait desirer à tous un changement de situation, le Directoire réduit à lui-même, alloit sentir la nullité d'un pouvoir que ne soutient plus l'opinion publique, et qui, privé de tous ses étais, s'écroule de lui-même.

Les seules forces qui l'avoient soutenu jusqu'alors, qui pouvoient peut-être le soutenir encore, étoient celles qui l'attaquoient. Ses efforts

même, pour en arrêter le mouvement, ne devoient servir qu'à l'accélérer. C'étoit un ressort qui, forcé à réagir sur lui-même, et parvenu au point où finit son élasticité, se brise tout-à-coup, et déchire la main qui le comprimoit.

Le moment de la réaction fut marqué à l'instant même où, faisant un nouvel essai de son pouvoir tyrannique, le Directoire attaqua une seconde fois, et fit annuler les opérations des assemblées du Peuple.

La loi du 22 floréal an 6, toute aussi inconstitutionnelle que celle du 18 fructidor, étoit moins barbare, puisqu'au moins elle n'envoyoit pas périr dans les déserts de Synnamary, ceux dont on annulloit les élections, et qu'on présentoit comme les chefs d'une conspiration non moins redoutable que la première.

Mais les tems étoient changés, les esprits surtout; et, par une bisarrerie sur laquelle ont dû plus d'une fois réfléchir les auteurs de nos maux, la loi la plus atroce, la plus barbare, fut appelée juste, modérée même; la loi la plus douce, fut une loi inique, atroce, et que doit effacer tout le sang de ceux qui l'ont dictée.

Et l'on pourroit faire à la justice, à la liberté, l'hommage de ce mouvement nouveau qui, accélérant la punition des coupables, de-

voit avec les formes et l'apparence du même Gouvernement, nous redonner un Gouvernement plus vil s'il est possible; surtout plus exécrable!

Non, non; la soif de dominer unie à la vengeance, voilà quels sont les mobiles de cette crise nouvelle, de cette révolution qui, comme tant d'autres, ne fait qu'ajouter à nos maux.

C'étoit pour ressaisir son sceptre sanglant, que l'anarchie crioit au despotisme, et mêloit ses hurlemens féroces aux accens plaintifs et douloureux que faisoient entendre toutes les classes de la société opprimées à un égal degré.

C'étoit pour ramener parmi nous tous les excès de la licence que de fougueux démagogues, assassins par tempéramment et par instinct, plus encore que par besoin, invoquoient la liberté.

Et nous; qu'avons-nous gagné? encore une fois nous avons changé de maîtres. A des tyrans lassés peut-être de frapper et de dépouiller, nous avons vu succéder des tyrans reposés depuis longtems, à qui de nouveaux besoins donnoient de nouvelles forces et une nouvelle énergie.

A un despotisme déjà vieillissant et devenu peut-être moins horrible ou moins effrayant, nous avons vu, tranquilles spectateurs, substituer

tuer un despotisme renaissant plus actif et plus avide de vengeances ; impatient de satisfaire sa rage, et se pressant de tout intimider, de tout abattre, de tout renverser ; altéré de sang, il se hâtera de s'en abreuver sans que sa soif, qui ne fera que croître, puisse s'éteindre que quand la source en sera tarie.

N'est-elle pas rétablie sur ses bases, attaquées quelquefois et jamais détruites, cette secte infernale qu'ont vu naître les premiers jours de la licence ; qui sortie à peine du souterrain où elle avoit préparé les élémens et forgé les poignards de la révolution, menaçante déjà, incessamment accrue de son audace et de ses succès, couvrit bientôt de ses immenses ramifications la surface de l'Empire, s'étendant jusque chez les Nations étrangères ; et, rivalisant de puissance avec les autorités établies pour la sûreté de tous, finit par créer dans l'Etat un Gouvernement destructeur du Gouvernement de l'Etat.

Dissipée en apparence, mais toujours existante et toujours active, c'étoit elle dont l'invisible main appesantissoit sur nos têtes le joug qu'elle n'a brisé que pour le remplacer par un joug plus pesant. Nous redoutions son retour, et c'est nous mêmes qui l'avons hâté, en devenant, au moins par notre patience et notre ré-

signation, les complices des tyrans qu'elle laissoit occupés à nous opprimer; tandis que de notre dépendance même, que la frayeur rendoit plus servile encore, elle se faisoit un nouveau moyen de les détruire eux-mêmes.

Et si telle fut la terreur que cette secte inspiroit pendant son sommeil même, si tel fut l'empire qu'elle conserva alors que son réveil paroissoit peu probable; quel sera son pouvoir aujourd'hui, que revenue toute puissante, plus implacable et plus furieuse, rien ne s'oppose à la consommation des crimes qu'elle n'a fait jusqu'ici qu'ébaucher ?

Quels sont en effet les obstacles qui pourroient l'arrêter ?

Tous les élémens de sa première puissance ne sont-ils pas dans ses mains ?

Ne compte-t-elle pas au nombre de ses membres la majorité des corps constitués, et avec elle les instrumens qui fabriquent ce qu'on appelle la loi et les instrumens qui l'exécutent ? et puisque c'est par elle seule qu'on peut ou obtenir ou conserver les places, quel sera le fonctionnaire public qui hésitera à chercher dans son sein une utile protection.

N'y compte-t-elle pas les généraux, et avec

eux les armées nombreuses que si souvent on a vues servir les fureurs des tyrans?

Ne se sont-elles pas relevées avec la société de Paris, et sous ses auspices, ces sociétés réparties dans toutes les communes pour y recréer, pour y propager, pour y entretenir ce fanatisme révolutionnaire, cet enthousiasme destructeur qu'on appelle *l'esprit public ?*

N'a-t-on pas, dès les premiers jours de sa renaissance, entendu la société-mère proscrire déjà au nom de la liberté, toutes les sociétés qui ne seroient pas unies à elle par le lien d'une affiliation commune, et par ce pacte qui les enchaîne toutes aux mêmes principes, ainsi qu'aux attentats qu'ils commandent ?

Ne l'a-t-on pas vue prescrire les conditions de son aggrégation; admettre les uns; rejeter les autres; et devenir ainsi, comme elle l'avoit été dans ses beaux jours, une corporation exclusive ?

Ne l'a-t-on pas vue offrir dans son sein tous les caractères d'une assemblée délibérante, où le changement de noms sembloit un hommage suffisant à l'autorité méconnue de la loi; où se préparoient ces adresses qui, en nom collectif, intimoient aux pouvoirs réguliers les ordres d'un pouvoir plus redoutable par son irrégularité

même; d'où partoient enfin ces affiches, ces placards incendiaires, et ces listes de proscriptions dont se détournoient les yeux épouvantés ?

N'est-ce pas dans cet antre habité par le génie de la destruction et de la mort que, sous les auspices mêmes de cette brillante journée du 30 prairial, se sont ourdis et que s'ourdissent en ce moment même (1) ces complots dont le but comme l'inévitable effet sera de couvrir encore la France de ruines, de l'abreuver encore du sang le plus pur.

Eh ! quel acte pouvoit signaler avec plus d'é-

---

(1) La clôture apparente des Jacobins n'empêche pas qu'ils ne se rassemblent ; et peut-être leurs efforts, sans être moins actifs, n'en seront que plus sûrs par l'obscurité même qui les enveloppera. Le Gouvernement qu'ont effrayé les indiscrétions de quelques-uns des membres de cette société, a adopté pour lui-même, pour le succès de ses vues personnelles, une mesure qui ne peut tranquilliser que les esprits inattentifs ou déjà façonnés à l'esclavage. Des Jacobins armés du pouvoir ont essayé d'enchaîner des Jacobins prêts à le leur ravir, pour s'en armer eux-mêmes ; les maximes du Jacobinisme dicteront les loix et en assureront l'exécution. Les coups portés par la cruauté froide et réfléchie, seront moins éclatans, mais plus sûrs et plus constans que ceux qu'eût portés une trop aveugle fureur.

clat la résurrection des Jacobins (1), que cette loi dont on frémit de s'avouer à soi-même l'existence ; dont on doute encore, même en parcourant les caractères sanglans avec lesquels elle est écrite.

Fixons-là cependant, et quelqu'horreur qu'elle communique à nos sens, ayions le courage d'en retracer les principaux traits.

LOI SUR LA REPRESSION DU BRIGANDAGE ET DES ASSASSINATS DANS L'INTÉRIEUR.

Sans doute cette loi, si toutes celles qui l'ont précédée étoient insuffisantes, indique aux tribunaux de nouveaux moyens plus sûrs pour saisir les coupables, plus prompts pour acquérir la preuve du crime, plus efficaces pour effrayer par un éclatant supplice ceux qui seroient tentés de les imiter.

C'est-là ce qu'exige la sévère justice ; c'est-là ce que prescrit la morale et l'intérêt public toujours d'accord. Eh bien ! les coupables ne sont pas l'objet de la loi, leur punition n'est pas ce

(1) C'est ainsi qu'ils se nomment encore, qu'ils veulent être nommés.

« Notre société est celle des Jacobins, nous sommes » Jacobins, nous voulons être Jacobins » : disoit le représentant du Peuple Destrem, dans la séance de la société du Manége, du.....

qui l'occupe; et la vengeance que la société peut exiger portera sur des individus étrangers au crime : loin de le réprimer, elle servira d'encouragement à d'autres par l'impunité qu'elle leur garantira.

Déjà trop sévère, sans doute, la loi du 10 vendémiaire an 4, rendoit les habitans d'une commune responsables des délits commis dans leur territoire ; mais c'est parce qu'elle supposoit qu'ils avoient pu l'empêcher, et qu'elle leur en fournissoit d'ailleurs tous les moyens.

Ici la loi ne veut pas qu'on examine si ceux qu'elle ordonne de frapper ont pu empêcher ou non le délit. Elle admet à cet égard l'impossibilité physique résultante de leur éloignement et du dénuement où ils sont de tous moyens ; elle porte plus loin la précaution ; elle veut qu'enchaînés, ils répondent des crimes commis par des êtres à qui elle conserve une liberté doublement funeste.

C'est par une peine capitale, c'est par la perte d'une partie de leur fortune que des individus, étrangers au crime par leurs principes; étrangers au crime par l'impossibilité où ils auront été d'y prendre aucune part; par l'impossibilité où ils auront été de le prévenir,

de l'empêcher, vont expier ce crime et en réparer les suites.

Et, comme si ce n'étoit pas assez de la barbarie, il a fallu que la froide dérision vint encore ajouter à ces premiers traits : ces individus qui, dans les fers sous lesquels ils gémiront, auront dénoncé les coupables ou procuré leur arrestation seront affranchis de la peine capitale; mais seulement de la peine capitale; car, leurs biens ne continueront pas moins d'être le gage de ces indemnités, de ces amendes calculées avec une générosité bien digne de législateurs qui disposent de la fortune d'autrui.

Ces biens auront été frappés du séquestre au moment même de l'arrestation des individus qu'aura déterminée la crainte seule que le crime puisse être commis; de manière que quand il ne le seroit pas, des individus qui, en le supposant commis, ne pourroient en être accusés, auront été punis; car l'arrestation et le séquestre sont une double peine qui précédera le crime et qui n'aura pas moins été infligée dans tous les cas.

Qu'est-ce que ces dispositions qui forment le fond de la loi ont de commun avec *la répression du brigandage et des assassinats ?* Rien : le titre seul et le préambule de la loi sont rela-

tifs à la *répression du brigandage et des assassinats*. Du reste, ses dispositions ne sont autre chose qu'un nouveau code de proscription, d'assassinats et de spoliation; c'est-à-dire, qu'au lieu de servir à réprimer tous ces crimes, elle sera le titre qui autorisera à les commettre avec une scandaleuse impunité.

La loi veut que des individus en grand nombre soient arrêtés, constitués prisonniers à leurs frais, que leurs biens soient séquestrés et que les personnes et les biens de ces individus répondent, par forme de représailles, des délits et des crimes qui pourront être commis.

La loi n'est donc autre chose qu'une loi d'*ôtages et de représailles*, seul titre qu'elle auroit porté si, par un titre fallacieux, on n'eut voulu en imposer aux esprits inattentifs et crédules; annoncer pour la tranquillité publique une sollicitude dont on est bien éloigné; et cacher ainsi le véritable objet, comme le but réel d'un projet conçu depuis longtems, vers lequel les loix antérieures n'ont été qu'un acheminement plus sûr, et qui doit conduire à d'importans résultats.

Une loi d'ôtages et de représailles! des Français en ôtages chez des Français! des représailles exercées pas des Français sur des Français!

La France est donc livrée aux horreurs de la guerre civile ? elle est donc divisée en factions armées et prêtes à se combattre ? Non : la France n'est encore que ce qu'elle fut aux premiers jours de la révolution, que ce qu'elle a toujours été depuis : des oppresseurs et des opprimés ; des bourreaux et des victimes ; des êtres sans propriétés devenant propriétaires, et des propriétaires cessant de l'être. Voilà le spectacle qu'elle n'a cessé d'offrir et qu'elle offre encore ; mais les moyens employés jusqu'ici sont trop lents, la guerre civile peut seule amener un dénouement qui languit trop, et c'est du sein même du Corps législatif que sont partis, avec la rapidité de l'éclair, les brandons qui doivent allumer l'incendie.

Et vous ! qui vous dites représentans du peuple, vous n'avez pas frémi des conséquences affreuses d'une loi que précède et qu'accompagne la terreur ; d'une loi qui va porter au loin la mort, la dépopulation et achever le renversement de la France ! Quel peuple représentez-vous donc ? ou plutôt quelle horde sauvage vous a arraché des antres que vous habitiez pour vous livrer l'espèce humaine toute entière à dévorer ?

Quels seront donc ces ôtages ?

Les parens et alliés des émigrés, les ci-devant nobles, les ascendans de ceux qui, sans être ex-nobles ni parens des émigrés, seroient notoirement connus (1) *pour faire partie des rassemblemens ou bandes d'assassins.*

Les parens et alliés des émigrés!

Hommes qui vous dites républicains et qui n'êtes que des barbares, écoutez l'histoire!

Coriolan banni assiégeoit Rome à la tête des ennemis qu'il lui avoit suscités; Rome alloit subir la loi du vainqueur; on propose au sénat de s'assurer de la mère, de la femme, des enfans de Coriolan, et de les retenir comme autant d'ôtages; le sénat repousse avec horreur cette proposition; et les larmes de Volumnie sauvent Rome qu'eût perdue le plus horrible des attentats.

Ouvrez vos propres annalles.

En 1792 des fugitifs étoient armés contre le système révolutionnaire; Porsenna étoit aux portes de Rome; le sénat, dont vous exaltez chaque jour la haute sagesse et les importans

(1) On sait ce qu'il faut entendre aujourd'hui par ces mots *notoirement connus;* les effrayantes listes des émigrés n'en sont qu'une interprétation trop exacte.

services, la Convention repousse, indignée, la proposition de s'emparer, comme ôtages, de leurs parens, de leurs enfans. Quelques hommes de bien y siégeoient encore, et leur avis éloigna vos dangers

Les ci-devant nobles !

Monstres altérés de sang! votre soif ne s'éteindra donc que dans le sang du dernier d'entr'eux ?

Qu'ont donc fait, que font encore ces êtres pour qui votre rage, toujours croissante en proportion de leur auguste et touchante résignation, a gradué sans cesse tous les genres de maux, d'angoisses et de tourmens, et sur qui elle les amoncelle tous en ce moment?

Ce qu'ils ont fait? Ils ont aimé leur patrie, ils l'aiment encore toute couverte de leur sang.

Ce qu'ils ont fait? Ils ont été l'appui de la foiblesse, le soutien et la consolation du malheur; leurs mains, guidées par un cœur pur, ont versé, au sein de l'indigence, des trésors que vos mains avares ne laissent point échapper. Leur regret, leur seul regret est de ne plus pouvoir aujourd'hui soulager l'indigence.

Ce qu'ils ont fait? Ils ont à vos fureurs opposé la tranquille sérénité de la vertu; aux cris de mort, le silence de la pitié gémissante sur le

sort des assassins; à la violation de leurs demeures, au pillage de leurs propriétés, à l'incendie de leurs châteaux, la fuite qui devoit, ils l'espéroient du moins, vous épargner d'autres crimes; et vous avez trompé et vous trompez encore leur espoir.

Ouvrez les archives de vos comités des recherches, de vos comités de surveillance, de vos comités de sûreté générale et de salut public, de vos dix mille comités révolutionnaires, et montrez contre un seul d'entr'eux, non la preuve juridique, mais la plus foible présomption, mais le plus léger indice de sa participation aux divers complots dont les images ténébreuses sont reproduites sans cesse pour alimenter la haine contre des êtres dont le seul crime est de souffrir et de se taire.

Les ascendans de ceux qui feroient partie des rassemblemens !

Vos loix n'ont-elles pas affranchi les enfans du joug moral de la subordination? N'ont-elles pas brisé ce frein salutaire de l'autorité paternelle? N'ont-elles pas, en détruisant les liens qui unissoient entre eux les membres d'une même famille, fait évanouir cet ascendant que la nature donnoit à la sagesse sur l'inexpérience, à la raison sur la fougue et l'empor-

tement de l'irréflexion ? Et ces parens que vous avez déjà rendus malheureux des fautes, des crimes peut-être de leurs enfans ; vous les en punissez encore ! on ne pouvoit exiger que vous fussiez conséquens dans les actes de votre barbarie, mais au moins devoit-on attendre que vous ne cumuleriez pas ensemble tous les genres d'absurdité.

Et voilà les hommes qu'on répute déjà coupables avant qu'aucun crime ait éte commis ; qu'on arrache à la societé, à leurs affaires, à leurs enfans, dont enfin on séquestre les biens ; qu'on incarcère et que déjà l'on condamne eux, ainsi que tout ce qui les entoure, aux horreurs de la faim et du besoin !

Voilà les hommes dont quatre seront déportés si un seul individu, se disant républicain, est assassiné, maltraité, ou disparoit simplement de son domicile pendant vingt-quatre heures ! voilà les hommes dont la fortune va acquitter les énormes indemnités, les amendes plus énormes encore que fixe une loi libérale et *salutaire !*

Jugés d'avance ; il est inutile de se demander si un tribunal, observant quelques formes, appliquera une peine que le code pénal met au rang des peines capitales? Non, aucun tribunal

ne prononcera ; qu'en est-il besoin ? il ne s'agit que d'exécuter une condamnation toute prononcée. L'action du tribunal ne sera nécessaire que pour assurer le paiement des indemnités et des amendes ; et cette forme même, toute illusoire qu'elle est ; quelques précautions qu'on ait prises pour empêcher qu'elle ne soit éludée, observée pour une somme d'argent, ne le sera pas quand il s'agit de la vie.

Mais puisqu'aucun tribunal n'est chargé de prononcer la déportation, qui donc, dans le grand nombre d'individus coupables à un égal dégré, puisque le crime commun de tous est de n'en avoir point commis, de n'en avoir pu commettre, qui distinguera ceux qui seront frappés les premiers ? Qui réglera l'ordre dans lequel seront distribuées les primes du malheur ?

Qui ? Mais cette loi forgée avec du fer, écrite avec du sang, eût-elle été parfaite si l'arbitraire n'eût dû y exercer son odieux empire ?

La loi a indiqué un ordre ; mais elle s'est bornée à ranger dans cette ordre les trois classes d'ôtages qu'elle se propose de frapper. Le reste est abandonné à la sagesse, au patriotisme, au zèle enfin du Directoire éclairé par les administrations centrales. Ainsi ce sont elles, elles

seules qui sont les juges; car le Directoire, distrait par de plus grands objets, n'étendra point sa surveillance sur ces détails minutieux; eh! quelle vaste carrière ouverte à la haine; aux inimitiés personnelles; aux vengeances publiques ou secrètes; à la cupidité, calculant l'importance de chaque fortune, sa convenance personnelle dans l'envahissement de tel ou tel domaine, la facilité de s'en emparer? quelle latitude donnée à tous ces honteux motifs que depuis dix ans on a vu successivement régler les décisions de ces corps, toujours composés au gré de la faction dominante?

Et l'on a, depuis le 30 floréal, reproché à la loi du 19 fructidor, d'avoir donné au Directoire exécutif ce droit terrible de déporter! Qu'étoit donc ce droit en comparaison de celui que confère l'effroyable loi du 24 messidor?

Et l'usage qu'ont fait les triumvirs du droit que leur donnoit la loi du 19 fructidor se range aujourd'hui dans la classe des nombreux délits qui forment la base de l'accusation portée contre eux! et la loi du 24 messidor trouvera un directoire, des administrateurs, des agens empressés de lui assurer une prompte et large exécution! mais elle est un bienfait de la jour-

née du 30 prairial, elle doit obtenir l'hommage de tous les républicains !

Il faudra bénir aussi la clémence de ces législateurs bourreaux, de qui la froide cruauté, calculant à loisir les degrés des souffrances, préfère, pour ses victimes, une mort lente et douloureuse à une mort rapide et prompte; une peine qui, sans donner la mort, la rend desirable et douce, et ne laisse la vie que pour en faire un suplice affreux. Ils ont sous les yeux l'effrayant tableau des tourmens que, sur les plages désertes de la Guyanne, sous les tropiques brûlans, réserve aux malheureux qu'ils envoient y périr, la férocité des hommes unie à toutes les influences d'un atmosphère impur; et, blasés sur toutes les jouissances du luxe et de l'immoralité, leur cœur endurci retrouve quelque sentiment pour savourer à long traits les délices de la vengeance, en comptant jour par jour les douleurs de leurs victimes.

Eh! nous les comptons aussi vos douleurs, victimes honorables d'une trop longue persécution ; mais c'est pour les partager ; c'est pour en hâter de tous nos vœux le terme. L'humanité recueille vos larmes; impuissante encore, elle ne sauroit en tarir la source; mais déjà l'attente des jours de la justice a commencé

le

le tourment de nos communs oppresseurs.

Au nombre des bienfaits de la journée du 30 prairial placera-t-on la liberté rendue à la presse ?

La liberté de la presse !

Est-elle un droit ou une faveur ? Si elle est un droit et un droit que l'homme tient de la nature, l'acte qui le lui a ravi fut une tyrannie ; l'acte qui le lui rend n'est qu'un devoir. Si c'est une faveur, qu'en l'accordant on n'en fasse donc point un présent destiné à être plus funeste que le refus qu'on en feroit ne seroit rigoureux.

Vous rendez aux Français la liberté de la presse ! mais, depuis qu'elle est proclamée, fut-elle autre chose qu'un piége odieux tendu par le crime à la vertu sans défiance ? Eh ! droit ou faveur, que préférera-t-on ou du despotisme qui, en la prohibant, vous avertit au moins que c'est une arme dont vous ne pourriez vous servir sans en être blessé ; ou de la liberté qui vous laisse saisir cette arme, jouissant d'avance des plaies qu'elle va vous faire ?

Non : tant que des factions tour-à-tour renaissantes pourront à leur gré écraser les écrivains indépendans qui les auront combattues, ou qui même, sans les combattre, ne les auront ni flattées ni servies, la liberté de la presse sera plus fatale que ne sera despotique l'acte qui

l'interdit et qui du moins ne me trompe pas.

C'est-là, dira-t-on, le langage d'un esclave. Oui, si c'est être esclave que d'obéir à la loi; et de n'obéir qu'à elle; oui, si c'est être libre que de se voir le jouet éternel des factions; de n'appercevoir aucun point fixe auquel on puisse s'arrêter; d'user d'un droit et de se voir puni d'en avoir usé; de vivre enfin dans un état de choses où la loi qu'on a suivie, échappe au moment où on l'invoque comme le garant de ses actions; où la volonté des hommes prend toujours sa place quand il s'agit de frapper; et où, sous les plus spécieux prétextes, on se croit en droit d'en voiler la statue.

Ce langage est celui d'un esclave, dit-on, mais les faits parlent plus haut.

Depuis qu'est proclamée la liberté de la presse, combien d'écrivains ont péri, dont le seul crime étoit d'avoir cru que la loi respecteroit un droit qu'elle déclaroit innattaquable. Ce que l'on appelle le despotisme n'avoit pas brisé la plume de Condorcet; et le règne qu'on dit de la liberté l'a enlevé aux sciences et aux arts.

Depuis qu'est proclamée la liberté de la presse, combien d'écrivains gémissent dans les déserts de la Guyanne, dans les horreurs de l'exil, ou sous la hideuse loi de l'émigration,

pour avoir osé, sur la foi des loix existantes, dévoiler les crimes de la tyrannie.

Eh! qu'ai-je besoin de recourir aux exemples! ils sont sous nos yeux: les victimes crient vengeance; et on ne les venge pas! et, en proclamant encore une fois la liberté de la presse, on ne brise pas les fers de ceux qui en ont été les victimes!

Mais que parlai-je de bienfaits, lorsque tout nous dit que, marquée aux mêmes caractères, à des caractères même plus atroces que toutes celles qui l'ont précédée, la journée du 30 prairial n'est, comme elles encore, que le triomphe d'une faction sur une autre faction, ou plutôt d'une partie sur l'autre de cette faction dont le nom seul nous rappelle tous les excès, en même tems qu'il nous offre l'effrayante perspective d'excès nouveaux et même plus affreux.

Par quelle étrange métamorphose voudroit-on que des hommes, pour qui le crime est depuis longtems un besoin, devinssent subitement des êtres humains, justes et vertueux? et, lorsque ces hommes se sont jugés eux-mêmes; lorsqu'ils se sont convaincus que leurs crimes ne peuvent s'expier; que c'est par d'autres crimes qu'ils peuvent, sinon échapper à la vengeance de la société, au moins en différer, en éloigner la redoutable approche; par quelle

bizarrerie voudroit-on que, consentant à devenir aujourd'hui les libérateurs de leur patrie, ils fissent enfin une application juste et vraie de cette maxime : *Le salut du Peuple est la suprême loi.*

Le salut du Peuple !

Eh ! quelle cruelle épreuve n'avons-nous pas fait jusqu'ici des abus de cette maxime, de tous tems si féconde en révolutions, si utile aux tyrans et aux usurpateurs ? Eh ! n'étoit-ce pas assez des leçons que nous avoit fournies l'histoire de tous les peuples ? n'y lisions-nous pas écrit en assez gros caractère, que *le salut du peuple*, ne fut jamais que le masque dont se couvrirent les ambitieux à qui les troubles de leur patrie offroient seuls des moyens d'agrandissement ; et qui, contenus et réprimés sous un Gouvernement sage, ne pouvoient attendre leur élévation que de la division et du déchirement de l'Empire dont ils osoient se déclarer les sauveurs ?

N'est-ce pas cette maxime qu'écrivoient sur leurs étendards sanglans, tous ces hommes qui, pour détruire la liberté des peuples, s'en disoient les défenseurs ; captoient leur bienveillance par l'hypocrisie de leurs paroles et de leurs actions ; et se faisoient démagogues pour devenir tyrans ?

N'est-ce pas avec cette maxime que, pour conserver par la force un pouvoir conquis par l'intrigue, les usurpateurs séduisent la multitude qui ne raisonne point, et qui toujours est conduite ou entraînée par les événemens qui sont dans les mains de ceux qui gouvernent ?

N'est-ce pas à cette maxime qu'on en doit une autre dont jusqu'ici les révolutionnaires français ont fait et font encore un si épouvantable usage ? *Il est bon qu'un seul ou plusieurs périssent pour tous.*

« Après avoir, a dit Rousseau, retranché » du peuple un individu après l'autre ; pressez » les partisans de cette maxime à mieux ex- » pliquer ce qu'ils entendent par le *corps de* » *l'État ;* et vous verrez qu'ils le réduisent à » un petit nombre d'hommes, qui ne sont pas » le peuple, mais les officiers du peuple, et » qui, s'étant obligés par un serment à périr » eux-mêmes pour son salut, prétendent prou- » ver par-là que c'est à lui de périr pour eux ».

Voilà, oui voilà tout le secret de cette maxime et de l'application qu'en ont perpétuellement faite ceux qui ont prétendu sauver la patrie ceux qui prétendent au même honneur.

Eh ! quelle confiance ont pu jamais inspirer

ceux qui, pour sauver la patrie, l'ont noyée dans des flots de sang ?

Eh ! quelle confiance ont pu jamais inspirer des factions occupées à s'entre-détruire mutuellement, reportant jusque dans leur propre sein ce génie de destruction, qui quand il eut été soufflé parmi nous par nos plus cruels ennemis, n'eut pu être ni plus actif, ni plus dévorateur ?

Quelle est de toutes les factions qui se sont succédées depuis 10 ans, celle qui, prétendant avoir sauvé la patrie, n'a pas succombé bientôt sous les efforts d'une autre faction qui prétendoit la sauver aussi ?

Et pourquoi faut-il que des souvenirs trop amers nous reportent aux tems mêmes qui ont précédé la révolution.

N'étoit-ce pas sous le spécieux prétexte du salut de la patrie, que dans le dessein plus réel d'accroître leur pouvoir et leur autorité, les Parlemens sappoient les fondemens du trône, et demandoient la convocation des États-généraux, toujours si inutiles à la France, et qui ont fini par la renverser ? Eh ! quel prix ont-ils recueilli de ces efforts, qu'ils faudroit n'attribuer qu'à un zèle aveugle, s'ils n'eussent été les fruits de l'ambition ?

N'est-ce pas sous le trompeur appât du sa-

lut public qu'on a vu la discorde s'introduire au sein des deux premiers ordres de l'état; en diviser, en armer les uns contre les autres les membres qui, unis, serrés entr'eux, eussent pu avec peine peut-être, résister au troisième, instruit par eux du secret de sa force?

N'est-ce pas sous ce voile trop grossier qu'on a vu une partie du clergé, envieuse des prérogatives de l'autre, plus jalouse encore de ses richesses se substituer à sa place; succomber ensuite sous les coups qu'elle même avoit appris qu'on pouvoit lui porter, et s'évanouir avec la religion dont elle avoit de ses propres mains préparé la ruine?

C'est au fantôme imposteur du salut public que la minorité de la noblesse feignoit de sacrifier lorsque, se dépouillant elle-même de son antique illustration, elle renversoit les colonnes de ce trône à l'ombre duquel seul elle pouvoit exister, et qui, tombant, dut écraser sous ses débris tout ce qui avoit servi à l'étayer.

Et cet ordre de citoyens, si uni quand il en avoit deux autres à combattre, n'est-ce pas au nom du salut public qu'on l'a vu reporter dans son propre sein tous les fermens de discorde, tous les instrumens de ruine et d'oppression? C'est pour le salut public qu'on en a vus les membres aigris, animés les uns contre les au-

tres, se livrer des guerres opiniâtres et sanglantes; rivalisant sans cesse de patriotisme, ou plutôt d'enthousiasme révolutionnaire, se déchirer les uns par les autres, en partageant les dépouilles des ennemis qu'avoient vaincus leurs communs efforts.

C'est sous la bannière du salut public qu'on a vu l'artisan oublier que le luxe et les fantaisies du riche étoient son patrimoine; le pauvre dédaigner le salaire qu'obtenoit son travail; tous saisir des moyens de jouissance et plus courts et plus faciles; oubliant que la première atteinte aux propriétés étoit le signal de toutes les violations; qu'à l'instant où l'or du riche cesse d'être sa propriété, les fruits du travail et de l'industrie cessent aussi d'en être une. Que de là il n'y avoit qu'un pas à l'anéantissement du commerce, à la destruction des manufactures, à la ruine de l'industrie et des arts, au découragement de l'agriculture, à l'avilissement de tous les genres de propriétés, au renversement de toutes les fortunes, à la dépopulation, au désespoir, à la mort.

Français! c'est au nom du salut public qu'on vous a donné cette constitution de 1791, monstrueux assemblage de démocratie et de royauté; qui, à côté d'un pouvoir exécutif sans force, sans moyens d'exécution, plaçoit un pouvoir

législatif menaçant, et toujours prêt à envahir; et au-dessus de l'un et de l'autre, une corporation puissante par ses crimes et son audace, et qui devoit, pour écraser l'un des deux pouvoirs, se servir de l'autre qu'elle domineroit ensuite.

Quelle pouvoit être au surplus cette constitution qui avoit pour base une prétendue déclaration de droits pleine de principes faux, dangereux ou contradictoires, et qui étoit plutôt un appel de discorde et un signal de guerre qu'une introduction composée dans un esprit de philosophie et de paix?

C'est au nom du salut public qu'a été votée d'enthousiasme (1) l'abolition de la royauté et l'érection de la France en République.

La France République! Qui jamais a pu concevoir que ce Gouvernement *trop parfait pour convenir à des hommes*, et qui ne pour-

(1) Ce décret proposé par Collot-d'Herbois, appuyé par Grégoire, membre de l'Assemblée constituante, ci-devant curé d'Embermenil, et alors évêque constitutionnel de Blois, a été prononcé sans aucune discussion le 22 septembre 1792; c'est-à-dire, la première séance de la Convention nationale, et lorsque cette assemblée qui devoit être composée de 750 membres, en comptoit à peine 350 réunis.

roit appartenir *qu'à un peuple de dieux* (1), si ce peuple existoit sur la terre ; qui dis-je a pu jamais concevoir qu'un pareil Gouvernement devint celui d'une Nation de vingt-quatre millions d'hommes, subitement rappelés à l'état social de théorie le plus parfait, à l'état enfin le plus voisin de l'état de nature ? Qui jamais a pu concevoir la possibilité d'un pareil Gouvernement pour une Nation vieille, riche et corrompue ?

Que de pareilles idées aient été conçues par des novateurs d'autant plus téméraires que, sortis de la classe jusqu'alors humiliée ou opprimée, ils croyoient avoir des injures à venger, des chaînes à secouer, et s'en prenoient avec aigreur et avec enthousiasme à ces changemens comme à des conceptions d'audace et de génie, il n'y a là rien qui ne soit dans l'ordre ordinaire des choses.

Mais qu'une assemblée chargée de balancer les destinées d'un grand peuple, et qu'on devoit dès-lors regarder comme l'élite de la Nation ; que la partie éclairée de cette Nation ait pu adopter une pareille chimère ; s'appuyer pendant aussi longtems sur un pareil rêve ; et le prendre pour base de deux constitutions suc-

(1) Rousseau, Contrat social, liv. 3, chap. 4.

cessivement décrétées et présentées à l'acceptation du peuple, c'est ce qu'il faudroit ranger dans la classe des fables les plus ridicules, ou même les plus absurdes, si nos longs malheurs et l'état d'épuisement où se trouve aujourd'hui la France n'en attestoit la trop funeste réalité.

La France République ! et devenue République en une heure !

Ainsi l'enthousiasme frénétique de trois cents factieux aura, d'un mot, détruit l'ouvrage de quatorze siècles; et, démentant par un prodige inoui dans l'histoire, l'expérience de tous les peuples, présenté à l'univers étonné l'existence d'une république de vingt-quatre millions d'hommes repartis sur un immense territoire!

Ce vaste empire, lentement composé de parties étrangères les unes aux autres, et qui le sont encore par leurs mœurs, leurs usages et leur idiôme, étoit-il donc une table rase sur laquelle il fut permis de laisser errer son imagination? ou, prenant au hasard la hache et le niveau, a-t-on pu se flatter de le ramener à une régénération complette, à ce beau idéal, à cette perfection dont quelques philosophes, se dégageant des entraves humaines, avoient bien pu, dans leurs ouvrages, tracer le modèle, dont ils ont eux-mêmes avoué que la réalité étoit impossible et n'avoit jamais existé nulle part?

Mais si des novateurs ambitieux autant que téméraires ont dédaigné de considérer entre quelles limites il falloit qu'un état fut renfermé pour devenir République, pour conserver sa constitution, enfin pour que la société qui adopte un tel régime fût heureuse; au moins croit-on qu'ils auront médité mûrement et posé avec précaution les bases d'un édifice aussi nouveau ou plutôt aussi monstrueux? on se trompe roit: deux mots prononcés avec le même enthousiasme ont été et seront les seules bases sur lesquelles vont être assises les institutions qui appartiennent à un tel gouvernement et qui en sont les élémens nécessaires.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Ainsi, lorsqu'il n'est aucun peuple, depuis les sauvages de toutes les couleurs, jusqu'aux nations les plus éclairées et les plus sages de l'antiquité, qui ait osé se constituer sur les bases d'une parfaite égalité; on a pu croire que cette égalité qui, si elle pouvoit exister, ne seroit qu'une égalité de misères, conviendroit à un peuple chez qui ses passions, ses vices, son entassement dans des cités, son luxe corrupteur enfin offroient autant de principes éternels d'inégalité!

Ignore-t-on que chez les peuples qui ont fait l'imprudent essai de cette égalité chimérique,

elle a toujours cédé à l'action de toutes les causes physiques et morales qui s'unissent sans cesse pour l'écarter de la terre? A-t-on oublié quels moyens violens et surnaturels il a fallu employer pour l'établir? et n'avons-nous pas encore sous les yeux toutes ces loix contre le luxe et pour la frugalité publique, objets éternels de division *qui*, a dit un philosophe moderne, *forçoient chaque jour à édifier ce qu'il falloit détruire peu après.*

Et chez nous ce n'est même pas par des loix de ce genre qu'on a tenté d'établir cette égalité qu'on dit être de l'essence de la liberté; pour que les membres de cette République nouvelle *fussent tous égaux, fussent tous Rois, fussent tous législateurs ou participans à la législation*, on a pris le parti de soulever et d'animer continuellement le pauvre contre le riche, l'homme obscur contre toute espèce de distinction, le plus grand nombre contre le plus petit, et de briser par-là tous les liens de l'ordre social et tous les ressorts de l'ordre politique.

Aussi de quelle espèce d'égalité, de quelle espèce de liberté la France a-t-elle joui sous un régime qui, ne tenant le peuple éveillé que par un état continuel de commotion et au bruit des plus violens orages, substitue sans cesse aux

idées de propriété, de paix, de protection et de bonheur, les idées de force, de violence, d'usurpation et de crime?

Prostituera-t-on le nom d'égalité à un ordre de choses qui, paroissant proscrire toute hiérarchie de rangs, de dignités et de distinction, partage cependant la nation en deux classes dont l'une est sujette et l'autre souveraine? où de nombreux individus, par cela seul qu'ils étoient privilégiés alors qu'il existoit des priviléges, ou qu'ils n'ont pris aucune part aux excès révolutionnaires, privés aujourd'hui de toute influence politique; exclus de toutes les places, de toutes les fonctions; retranchés de la classe des citoyens; livrés à tous les caprices comme à toute la férocité d'une législation partiale; toujours menacés du glaive suspendu sur leurs têtes, ou réduits à accepter comme une grace la déportation que, par un rafinement de barbarie, on substitue à la mort, semblent ne pouvoir être comparés qu'à ces Ilotes que le gouvernement de Lacédémone réduisoit à la plus odieuse servitude?

On parle de liberté! eh! sous quels traits nous la présente-t-on? quels sont donc les monumens qui la consacrent?

Sont-ce ces nombreuses loix sur les passeports qui, ajoutant de nouvelles entraves à des

entraves accumulées déjà par la tyrannie, font pour chaque Français une prison, non de la France, mais de son canton ou même de sa commune : et ne permettent point qu'il puisse y faire un pas sans s'y voir arrêté ?

Sont-ce les loix sur l'émigration qui chaque jour frappent les individus paisibles ; laissent continuellement étendu sur ce vaste empire le crêpe de la mort et l'effrayant appareil des supplices ?

Sont-ce ces commissions militaires dont les vastes attributions sans cesse croissantes, embrassant tous les délits et tous les actes qu'un odieux arbitraire érige en crimes, enlèvent les citoyens à leurs juges naturels, ou plutôt rendent désormais inutiles les institutions protectrices de la sûreté commune ?

Est-ce cette police, si tyranniquement organisée que l'Inquisition elle même lui envieroit ses formes et ses procédés ; de qui l'activité toujours défiante ne se développe que pour semer le soupçon et la crainte dans tous les cœurs; dont les moyens et les ressources ne consistent que dans la plus scandaleuse corruption ; qui, mettant à prix la tranquillité, l'honneur et la vie de tous les individus, faisant de la délation ou un emploi lucratif ou une utile sauve-garde contre les crimes mêmes qu'elle poursuit ; subor-

nant les domestiques contre leurs maîtres, les enfans contre leurs parens, les amis contre ceux qui n'ont point d'ennemis ; se servant des coupables eux-mêmes pour découvrir leurs complices; provoquant sourdement et par l'appat de l'or, les crimes qu'elle est destinée à prévenir, mais qui semblent être nécessaires à ses succès, déprave chaque jour le caractère national, et opère dans les opinions et les mœurs publiques cette révolution profonde qui substitue parmi nous l'esprit d'intrigue à l'esprit public, et qui offre, d'un côté, une honteuse patience dans la servitude, et de l'autre cette licence obscure qui se trouve partout où ne règne pas la liberté.

Est-ce cette loi de la conscription, succédant à celle de la réquisition, et annonçant bientôt une mesure plus vaste et plus générale ? comme si en proscrivant un tribut désastreux et funeste, on n'eût pu le remplacer que par une mesure qui, plus juste en apparence, n'en est pas moins oppressive pour tous; comme si la fatalité, notre position, nos relations, en faisant de la profession des armes un métier, ne nous forçoient pas à considérer si tous y étoient ou pouvoient y devenir propres; si tout homme pouvoit être soldat; s'il ne falloit pas être non-seulement jeune, mais robuste; si tous pouvoient

voient également s'arracher à leurs foyers et les perdre de vue longtems; enfin si cette conscription pouvoit convenir à tous les pays, et ne mettoit pas la France au nombre de ceux où le despotisme militaire tient tout asservi sous son sceptre de fer ?

Les monumens de notre liberté sont-ils enfin dans toutes ces institutions qui pèsent à chaque instant sur nous ; qui; enfantées tantôt par l'ivresse de la conquête, tantôt par la crainte d'en perdre le fruit, ou par le besoin d'en étendre les droits ; adoptées par l'enthousiasme des uns, par la terreur des autres, nous ont, sans presque qu'il nous fût permis de nous en appercevoir, chargés de plus de chaînes que le despotisme, se montrant à découvert, n'eût osé nous en imposer ?

C'est ainsi qu'en ont usé tous les destructeurs des Empires. Pour affermir leur domination, ils se croient dans la nécessité de faire périr les citoyens qu'ils soupçonnent leur être contraires, ou dont le mérite distingué les offusque ; ceux à qui ils daignent laisser la vie, ils les enchaînent par des institutions barbares, par des rescrits honteux qui, sous le nom de loix, mettent en honneur l'avilissement, la fraude, la délation, et tous les crimes inséparables de l'esclavage. Une faction nouvelle renverse ces premiers op-

presseurs ; les chefs de cette faction voient encore de nouveaux ennemis à perdre, de nouvelles institutions plus barbares à ajouter à celles qui n'ont pas suffi à la sûreté des premiers. Et voilà, comme croissant à mesure de ses avantages, une politique oppressive et sanguinaire multiplie les victimes, appesantit le joug de l'esclavage, et dessèche de son souffle brûlant les climats les plus féconds dans tous les genres de connoissances, de lumières, d'industrie, de courage et de vertus.

Nous appellerons-nous libres enfin, parce que les institutions sous lesquelles nous gémissons ont pour fondement ce qu'on appelle des loix; parce que ces loix sont l'ouvrage du Peuple ou de ses représentans électifs ?

Eh ! c'est ainsi que toujours conduits ou entraînés par des mots, nous avons forgé les chaînes qui nous accablent.

S'il suffisoit d'une loi pour sévir, pour écraser un Peuple, y eût-il jamais eu des tyrans ? et, parce que ceux qui nous font mourir militairement; qui nous écrasent sous le poids des impôts, qui graduent chaque jour tous les genres de misères, d'insultes et d'outrages, s'appellent du nom de Représentans, de Directeurs, de tout autre nom enfin que de *l'épouvantable* nom de *Roi*, nous pourrions nous croire libres !

et parce que ces hommes, pour qui leur intérêt personnel est tout, l'intérêt public rien ; bien convaincus qu'une autorité légitime entre les mains d'un seul mettroit fin à leur despotisme, nous crient qu'une pareille situation mérite que nous sacrifions tout pour la conserver. Insensés ! nous osons à peine murmurer sous le joug, et tous nos efforts, tournant contre nous-mêmes, ne tendent qu'à l'appesantir !

Nous libres et républicains !. . . . Lorsque tout ce qui s'agite autour de nous, lorsque tout ce qui nous gouverne ou prétend à nous gouverner unit à l'ame des esclaves toutes les passions des despotes. Le feu sacré de la liberté ne peut être entretenu que par des mains pures ; et les nôtres sont ou souillées de sang, ou flétries de l'empreinte de nos fers.

Où est l'esprit public dont nous pourrions nous énorgueillir ? nous formons, suivant l'expression de Raynal, *un tout dont les parties n'ont de rapport entr'elles que par la place qu'elles occupent.* Ici des esclaves se battent pour le choix de leurs maîtres ; là des ambitieux pour opprimer ; ailleurs des brigands pour partager des dépouilles ; et dans tout le reste l'égoïsme, l'insouciance, l'inertie, la stupeur au teint livide, et la misère qui n'a pas même le courage du désespoir.

Où sont nos vertus ? car elles seules peuvent fonder et soutenir une République ? Nos vertus ! la dépravation des mœurs n'a-t-elle pas franchi toutes les bornes ? la corruption générale, descendant graduellement de nos premiers magistrats jusqu'aux dernières classes de la société, n'a-t-elle pas éteint tout sentiment généreux, étouffé tout esprit d'honneur, de délicatesse et de désintéressement ? à chacun des mouvemens qui sans changer la face de cet empire infortuné, ne font que substituer des tyrans à des tyrans, n'entendons-nous pas les nouveaux usurpateurs reprocher à ceux qu'ils ont abattus, leur avarice; les accuser de ces énormes dépréDations, dont ils vont continuer ou recommencer le cours; jusqu'à ce que d'autres, les renversant encore, leur adressent les mêmes reproches, tout en marchant sur les traces de ceux dont ils croient que la perte suffit à venger la Nation qu'ils ont dépouillée, et que les vengeurs eux-mêmes acheveront encore de dépouiller ?

Et voilà les hommes qui nous disent libres, parce qu'ils sont nos maîtres; qui nous prodiguent le titre fastueux de souverains, parce que, sortis de la fange où ils sont nés, et parvenus par l'intrigue et la violence au rang suprême, ils exercent, sous les titres modestes de Repré-

sentans et de Directeurs, un pouvoir qui surpasse celui des Monarques les plus absolus, s'il n'égale celui des despotes les plus sanguinaires!

Voilà ces hommes qui, prétendant obéir au Peuple, ont juré que la France s'anéantiroit avant qu'on leur arrachât le sceptre sanglant dont sont armées leurs mains sacriléges; voilà les hommes qui, par des parallèles imposteurs, mettent sans cesse en opposition leur odieux Gouvernement avec le Gouvernement paternel qu'ils ont détruit!

Eh! pour répondre, sans sortir de notre propre histoire, à toutes les déclamations de ces souverains modernes; n'a-t-on pas le droit de leur demander si la tyrannie de leur comité de salut public, si le droit d'arrestation et de déportation mis entre les mains de leur Directoire et de toutes leurs administrations, n'offrent pas des caractères de despotisme plus atroces, plus constans et plus étendus surtout que le règne de ce Louis XI, qu'on regarde comme le prototype de la tyrannie; mais qui, excité par la résistance qu'opposoit à son pouvoir légitime la forme du Gouvernement féodal, ne frappoit que ce qu'on appeloit alors les grands, et laissoit du moins le Peuple respirer et vivre tranquille loin des échafauds qui n'étoient pas dressés pour lui?

Qu'ont donc à reprocher à Charles IX et à Catherine de Médicis, les auteurs des sanglantes journées de septembre ?

Qu'ont de comparable avec les tribunaux révolutionnaires, avec les tribunaux militaires ; ces commissions instituées par Richelieu ? et les noms des Dumas, des Fouquier-Thinville, des Antonnelle, n'ont-ils pas effacé de notre histoire les noms des Laubardemont, et de ces juges iniques qui prononçoient les arrêts qu'on leur avoit dictés ?

Les journées de Jarnac et de Mont-Contour, les Dragonades et l'expulsion de cinquante mille Français proscrits par le fanatisme, laissent-ils des souvenirs plus douloureux que l'embrâsement et la destruction de Lyon et de Toulon ; que les mitraillades de Collot ; que les noyades de Carrier ; que les assassinats qui ont pendant vingt mois couvert la France de deuil ; que les listes en un mot, que les fatales listes des émigrés.

Mais si des crimes plus grands, plus nombreux, commis par nos tyrans actuels, ont fait oublier ceux commis au nom de quelques Rois ; quelles vertus quels bienfaits de leur part placera-t-on à coté des règnes immortels d'un Louis XII, d'un Henri IV, d'un Louis XVI ?

Mais quels noms viennent d'échapper à ma

plume ? et n'ai-je pas profané ces noms chers et sacrés en les plaçant à la suite du tableau de nos malheurs, en les prononçant à côté des noms exécrés de ceux qui, le fer et la flamme à la main, ont renversé le plus florissant empire de l'univers ?

Ces noms aussi passeront à la postérité ; mais environnés de l'horreur qu'ils inspirent aujourd'hui et qui ne fera que croître encore ; et, les distinguant des César, des Cromwel et de ces usurpateurs dont l'ambition étonne encore la terre attentive au récit de leurs forfaits, l'histoire les placera au rang des plus vils ligueurs qui, comme l'a dit Rousseau, *ont osé parler de liberté sans en avoir l'idée, et, le cœur plein de tous les vices des esclaves, se sont imaginés que pour être libres il suffisoit d'être des mutins.*

Tandis que les noms et les vertus de nos Monarques vivront dans la mémoire de tous les hommes ; tandis que ces noms seront prononcés avec un saint respect, avec une religieuse vénération ; on se dira : la France heureuse sous un Roi père de ses sujets aspira à un gouvernement plus parfait, et succomba dans les convulsions de la plus violente anarchie. Dans tout le cours de cette épouvantable révolution, on n'a vu que des attroupemens, que

des factions tumultueuses, que des séditieux et pas un homme fait pour montrer de la grandeur même dans le crime; pas un homme capable de maîtriser les événemens et de commander aux obstacles. Ils se sont agités en tous sens; ils ont remué; ils ont brisé toutes les bases de l'édifice qui leur servoit d'abri; ils ont tout détruit et n'ont rien replacé. On a vu des criminels prendre la place des juges qui les avoient flétris, et devenir les organes des lois qu'ils avoient outragées; on a vu des parvenus insulter par un faste insolent les vertueux citoyens dont ils avoient envahi le patrimoine; on a vu l'avidité s'enrichir sans travail, la vengeance s'exercer sans crainte; la licence écarter tout frein; l'inquiétude tout renverser; la fureur brutale se repaître dans la destruction et se plaire à anéantir tout ce dont elle ne pouvoit jouir.

Eh! cette étonnante catastrophe avoit été prévue, elle avoit été annoncée par un de ces philosophes dont le nom fut quelquefois invoqué par les novateurs français, dont ils ont dédaigné les plus utiles leçons: par Mably.

Ecoutez, Français, ce qu'il vous disoit à une époque voisine de celle qui vit fondre sur vous le déluge de maux qu'il essayoit d'écarter (2);

(1) *Destin de la France*: l'un des ouvrages posthu-

et

et, lorsque vous foulez aux pieds les débris d'un trône qui vous protégeoit tous; lorsque vous êtes entourés de ruines; lorsque ces ruines sont souillées de sang et baignées de larmes; lorsque des bruits sourds et vagues, une terre qui fume et qui tremble de toutes parts annoncent encore des explosions nouvelles (1), qu'il soit permis d'espérer que, profitant d'un conseil qui eût écarté vos malheurs, vous saurez au moins en couper la chaîne; et, cessant de courir après un bonheur imaginaire, de vous exposer à tous les écueils, en cherchant une contrée fabuleuse, vous dirigerez vers un port assuré le vaisseau que la mer est prête à engloutir dans ses abîmes.

« Français ! je vous le prédis, vous serez »bientôt dans l'anarchie la plus cruelle; vous »allez gémir dans les fers; incapables de vous »gouverner, vous chercherez des maîtres; vous »porterez peut-être même l'ingratitude jusqu'à »oublier votre Souverain, pour ne vous occuper »que des tyrans auxquels il vous faudra obéir »sans réserve.... Mais gémissant bientôt sur »l'abîme affreux où vous serez plongés, vous

mes de Mably; publié au commencement de la Révolution.

(1) Ces lignes ont été écrites à l'époque où une faction sanguinaire proposoit de déclarer la patrie en danger, pour la sauver encore par les moyens dont on a tracé le tableau dans cet écrit; ce projet paroît avoir été rejetté, mais on dit que dans les vues de la faction il n'est qu'ajourné.

» briserez vos chaînes, vous cesserez d'obéir à » des stupides abrutis par la soif de l'or, irrités » par leurs propres injustices, et flétris par leur » cruelle ambition; mais vous ne goûterez point » encore le bonheur: déchirés par des gueres » intestines, vous serez esclaves au sein même » de la liberté que vous préconniserez: environ- » nés d'épaisses ténèbres, la discorde vous éclai- » rera seule de son flambeau; en proie aux hor- » reurs d'une démocratie qui vous coûtera peut- » être autant de sang que les tyrans en ont fait » répandre, les perfidies les plus honteuses, les » brigandages les plus affreux, les plus noirs at- » tentats seront votre ouvrage; vous pleurerez » vos premières chaînes: heureux si vous pou- » vez briser alors celles qui vous lient! plus heu- » reux encore si vos mœurs sont changés!.... » Mais méditez cette auguste vérité: *Un Etat* » *immense ne se gouverne pas comme une* » *poignée d'hommes; le Gouvernement ré-* » *publicain n'est fait que pour le Ciel, le* » *monarchique pour la terre, et le despotique* » *pour les enfers.* Bénissez la Providence qui vous a fait naître sous le meilleur des Gouver- » nemens comme sous le meilleur des maîtres; » ne cherchez qu'à vivre sous la loi qu'il vous » impose.

FIN.